34e ANNEE — T. XLIX

N° 1115 — 24 février 1952



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 30 francs
Abonnement { Un an : 725 francs
Six mois : 390 francs

EXHORTATION DE S. S. PIE XII aux fidèles de Rome

Le Saint-Père souhaite une action de régénération et de salut

*Sous ce titre et sous-titre l'*Osservatore Romano *(du 11-12. 2. 52) a publié le texte italien du discours radiodiffusé que le Saint-Père a prononcé le dimanche* 11 *février. En voici le texte intégral dans sa traduction officielle* (1) :

C'est du fond de Notre cœur, chers fils et chères filles de Rome, que vous est adressée cette paternelle exhortation ; de Notre cœur inquiet de voir, d'une part, se prolonger sans éclaircies notables une situation pleine de dangers, et, d'autre part, se répandre à l'excès une torpeur qui empêche un grand nombre d'entreprendre ce retour vers Jésus-Christ, vers l'Eglise, vers la vie chrétienne, souvent indiqué par Nous comme le remède propre à résoudre la crise générale qui agite le monde. Mais la réconfortante assurance que Nous avons de vous trouver compréhensifs et prêts à l'action Nous a poussé à vous ouvrir Notre âme.

C'est un cri d'alarme que vous entendez aujourd'hui des lèvres de votre Père et Pasteur, de Nous qui ne saurions demeurer muet et inactif devant un monde inconsciemment en marche sur des voies qui mènent à l'abîme les âmes et les corps, les bons et les méchants, les civilisations et les peuples. Le sentiment de Notre responsabilité devant Dieu Nous impose de tout tenter, de tout entreprendre pour que soit épargnée au genre humain une si énorme catastrophe.

L'occasion de ce discours.

Si Nous avons choisi pour vous confier cette anxiété de Notre cœur la fête que l'on célèbre demain, la fête de la Vierge de Lourdes, c'est qu'elle commémore les prodigieuses apparitions qui, il y a quelque cent ans, furent en un siècle de déchaînement rationaliste et d'affaiblissement religieux, la miséricordieuse réponse de Dieu et de sa céleste Mère à la rébellion des hommes, le rappel irrésistible au surnaturel, le premier pas vers une progressive rénovation religieuse. Quel cœur chrétien, si tiède et si oublieux soit-il, pourrait résister à la voix de Marie ? Non pas, certes, le cœur des Romains, de vous qui avez reçu en héritage — transmis au cours de longs siècles en même temps que la foi des martyrs — l'amour filial envers Marie, invoquée dans ses saintes images sous les titres aimants et d'une lapidaire éloquence : *Salus populi Romani, Portus Romanae Securitatis,* et plus récemment *Mère du Divin Amour :* tous titres qui sont les monuments d'une constante piété mariale, ou, pour parler plus juste, les suaves échos d'une longue histoire d'interventions authentiques de la Vierge dans les calamités publiques qui ébranlèrent ces vieux murs de Rome, toujours gardée sauve par sa puissance. Vous n'ignorez pas combien plus étendus et plus graves que les pestes et les cataclysmes terrestres sont les dangers qui ne cessent de peser sur la génération présente, encore que la persistance de leur menace ait commencé à rendre les peuples presque insensibles et apathiques. Ne serait-ce pas là le plus funeste symptôme de la crise interminable, mais non pas apaisée pour autant, qui fait trembler les esprits clairvoyants ?

Recourant donc une fois encore à la bonté de Dieu et à la miséricorde de Marie, il faut que chaque fidèle, que chaque homme de bonne volonté, examine à nouveau, avec une résolution digne des grands moments de l'histoire humaine, ce qu'il peut et doit personnellement faire, quelle contribution apporter à l'œuvre salvifique de Dieu pour secourir un monde qui s'achemine, comme c'est le cas aujourd'hui, vers sa ruine.

L'origine de la situation actuelle.

Devant la persistance d'une situation, qui, Nous n'hésitons pas à le dire, peut à chaque instant provoquer une explosion et dont il faut rechercher l'origine dans la tiédeur religieuse d'un si grand

(1) Revue sur le texte italien de l'*O. R.* — Les sous-titres sont de *la D. C.*

nombre, dans l'abaissement du niveau moral de la vie publique et privée, dans l'entremise systématique d'intoxication des âmes simples auxquelles on verse le poison après avoir, pour ainsi dire, anesthésié en elles le sens de la véritable liberté, les bons ne peuvent s'immobiliser dans les sentiers accoutumés, spectateurs passifs d'un avenir terrifiant.

L'Année Sainte était un premier pas.

L'Année Sainte, qui, parmi vous tout d'abord, puis sur la terre entière, a produit une si prodigieuse efflorescence de vie chrétienne, ne saurait être considérée comme un météore brillant, mais éphémère, ni même comme une tâche momentanée désormais accomplie, mais bien comme un premier pas, plein de promesses, vers cette restauration intégrale de l'esprit évangélique qui, outre qu'elle arrachera des millions d'âmes à la ruine éternelle, est seule à pouvoir assurer la cohabitation pacifique et la féconde collaboration des peuples.

Rendre le monde humain.

Il est temps, chers fils ! Il est temps d'accomplir les autres pas décisifs ! Il est temps de secouer la funeste léthargie ! Il est temps que tous les bons, tous les hommes soucieux des destinées du monde, se reconnaissent et serrent leurs rangs ! Il est temps de répéter avec l'Apôtre : *Hora est jam nos de somno surgere* (*Rom.*, XIII, 2). C'est l'heure de nous réveiller du sommeil, car voici que s'approche notre salut !

C'est tout un monde qu'il faut refaire depuis les fondations ; de sauvage, il faut le rendre humain, d'humain le rendre divin, c'est-à-dire selon le cœur de Dieu. Des millions d'hommes, réclamant une orientation nouvelle, tournent leurs regards vers l'Eglise du Christ comme vers l'unique et habile pilote qui pourra diriger une telle entreprise dans le respect de la liberté humaine ; ils implorent sa direction non seulement par des paroles non équivoques, mais plus encore par les larmes qu'ils ont déjà versées, par les blessures dont ils souffrent toujours, montrant du doigt les gigantesques cimetières dont la haine organisée et armée a recouvert les continents.

Le Pape, héraut d'un monde meilleur.

Comment pourrions-Nous, Nous que, malgré Notre indignité, Dieu a constitué flambeau dans les ténèbres, sel de la terre, Pasteur du troupeau chrétien, comment pourrions-Nous refuser cette mission salvatrice ? De même qu'en un jour déjà lointain, Nous acceptâmes, parce qu'il plaisait à Dieu, la lourde croix du pontificat, de même aujourd'hui assurons-Nous la tâche ardue d'être, autant que Nous le permettent Nos faibles forces, le héraut d'un monde meilleur voulu de Dieu ; et c'est à vous qu'en premier lieu Nous désirons en remettre l'étendard, à vous, chers fils de Rome, qui, étant plus proches de Nous et plus particulièrement confiés à Nos soins, êtes par là constitués vous-mêmes flambeau sur le candélabre, levain parmi vos frères, cité sur la montagne, à vous, dont les autres attendent à bon droit un plus grand courage et une promptitude plus généreuse. Sachant y reconnaître un appel de Dieu et une digne raison de vivre, accueillez avec un noble élan de dévouement la sainte consigne que vous confie aujourd'hui votre Pasteur et Père : donnez le signal d'un réveil vigoureux de pensée et d'action, d'un rév[...] qui engage tout le monde sans nulle défection — clergé et peuple, autorités, familles et groupemen[...] divers, chaque âme en particulier — sur le fro[...] du renouveau total de la vie chrétienne, sur [...] ligne de défense des valeurs morales, pour [...] réalisation de la justice sociale, pour la recon[...]truction de l'ordre chrétien, en sorte que [...] visage même de la ville, centre de l'Eglise depu[...] les temps apostoliques, paraisse d'ici peu de tem[...] resplendissant de sainteté et de beauté.

Que la ville, sur laquelle chaque âge a imprim[...] les marques de glorieuses réalisations, devenu[...] ensuite l'héritage des nations, reçoive de ce sièc[...] des hommes qui la peuplent aujourd'hui, l'auréo[...] de promotrice du salut commun en un temps [...] des forces opposées se disputent le monde. Voi[...] ce qu'espèrent d'elle les peuples chrétiens ; et [...] qu'ils attendent surtout, c'est *l'action !*

C'est le moment de l'action.

Ce n'est pas le moment de discuter, de cherch[...] de nouveaux principes, d'assigner de nouvea[...] buts et objectifs. Les uns et les autres sont dé[...]connus et assurés dans leur substance, parce qu'e[...]seignés par le Christ lui-même, mis en lumière p[...] l'élaboration séculaire de l'Eglise, adaptés a[...] circonstances immédiates par les derniers Souv[...]rains Pontifes ; ils n'attendent qu'une chose : l[...] réalisation concrète.

A quoi servirait-il de scruter les voies de D[...] et de l'esprit, si en pratique on choisit les voies [...] la perdition et qu'on plie docilement le dos à l'[...]guillon de la chair ? Quel profit de savoir et [...] dire que Dieu est Père et que les hommes s[...] frères, si de sa part on craint toute intervent[...] dans la vie privée et publique ? A quoi bon d[...]cuter de la justice, de la charité, de la paix, [...] déjà la volonté est résolue à fuir l'immolation, [...] cœur déterminé à s'enfermer dans une solitude g[...]ciale, si personne n'ose prendre l'initiative de bri[...] les barrières de la haine qui divise, pour cou[...] au-devant d'une sincère entente ? Tout cela [...] ferait que rendre plus coupables les fils de lumiè[...] auxquels il sera moins pardonné, s'ils ont mo[...] aimé. Ce n'est pas avec cette inconséquence et ce[...] inertie que l'Eglise changea à ses débuts la f[...] du monde, qu'elle s'étendit rapidement et conti[...] à travers les siècles son œuvre bienfaisante qui [...] valut l'admiration et la confiance des peuples.

Les maux à guérir.

Qu'il soit bien clair, chers fils, qu'à la racine [...] maux actuels et de leurs funestes conséquences [...] n'y a pas, comme avant la venue du Christ ou d[...] les régions encore païennes, l'invincible ignora[...] des destinées éternelles de l'homme et des vo[...] maîtresses pour les atteindre, mais bien la létha[...] de l'esprit, l'anémie de la volonté, la froideur [...] cœurs. Les hommes atteints de cette contag[...] tentent, pour se justifier, de s'entourer des antiq[...] ténèbres et cherchent un alibi dans de nouve[...] et anciennes erreurs. C'est donc sur leurs volon[...] qu'il faut agir.

Que l'action, à laquelle Nous convions aujo[...]d'hui pasteurs et fidèles, reflète celle de Die[...] qu'elle soit éclairante et unifiante, généreuse [...] aimante. A cette fin, vous plaçant devant la si[...]tion concrète de votre ville, qui est aussi la N[...] faites en sorte que les besoins soient bien id[...]

tifiés, les buts bien clairs, les forces disponibles bien dénombrées, de façon que les ressources initiales actuelles ne soient pas négligées faute de les connaître, ni employées de manière désordonnée ni gaspillées en activités secondaires. Qu'on invite les âmes de bonne volonté ; qu'elles s'offrent elles-mêmes spontanément. Que leur loi soit la fidélité inconditionnée à la personne de Jésus-Christ et à ses enseignements. Que leur oblation soit humble et obéissante ; que leur œuvre s'insère comme un élément actif dans le vaste courant que Dieu animera et conduira par le moyen de ses ministres.

Un puissant réveil universel.

Dans ce but, Nous invitons Notre Vénérable Frère le cardinal vicaire à assumer, pour le diocèse de Rome, la haute direction de cette action de régénération et de salut. Nous sommes certain qu'ils ne manqueront ni en nombre ni en qualité, les cœurs généreux qui accourront à Notre appel et réaliseront Notre souhait. Il y a des âmes ardentes qui attendent anxieusement d'être convoquées ; qu'on assigne à leur frémissante impatience le vaste champ à défricher. D'autres sommeillent ; il faudra les réveiller ; les tièdes, il faudra les encourager ; les désorientés, il faudra les guider. De toutes ces âmes on réclame un sage encadrement, un emploi judicieux, un rythme de travail correspondant à l'urgente nécessité de défense, de conquête, de construction positive. C'est ainsi que Rome retrouvera sa mission séculaire de maîtresse spirituelle des nations, non seulement comme elle le fut et l'est, par la Chaire de vérité que Dieu établit en son centre, mais aussi par l'exemple de son peuple redevenu fervent dans la foi, exemplaire dans les mœurs, unanime dans l'accomplissement de ses devoirs religieux et civils, et, s'il plaît à Dieu, prospère et heureux. Nous souhaitons volontiers que le puissant réveil auquel Nous vous exhortons aujourd'hui, suscité et poursuivi avec ténacité selon le programme tracé — et que d'autres pourront illustrer plus en détails, — soit promptement imité par les diocèses proches et lointains, afin que Nos yeux puissent voir revenir au Christ, non seulement les villes, mais les nations, les continents, l'humanité entière.

Ultime appel.

Mettez donc la main à la charrue : laissez-vous inspirer par Dieu, qui le veut, attirer par la noblesse de l'entreprise, stimuler par son urgence ; que la crainte fondée du redoutable avenir qui résulterait d'une coupable inertie, triomphe de toute hésitation et confirme toute volonté.

Votre soutien sera dans les prières des humbles et des petits, auxquels vont vos soins les plus tendres, dans les douleurs acceptées et offertes par ceux qui souffrent. Vos efforts seront fécondés par les exemples et l'intercession des martyrs et des saints, qui rendirent sacré le sol de Rome. L'heureux succès, pour lequel Nous prions ardemment, sera béni et multiplié par la Vierge très sainte : car si en tout temps elle fut prête à étendre sa main protectrice sur les Romains, ses enfants, Nous ne doutons pas que maintenant aussi elle voudra faire sentir sa protection maternelle sur ses fils, qui montrèrent tant d'affectueuse piété lors de sa récente glorification, et dont le puissant *hosanna* résonne encore dans ce ciel de Rome.

Que vous soit enfin un réconfort et un soutien la Bénédiction apostolique que, dans l'effusion de Notre cœur, Nous vous accordons, à vous tous qui Nous écoutez, à vos familles, à vos œuvres et à cette Ville Eternelle dont la foi, dès le temps de l'Apôtre, est annoncée dans le monde entier (Cf. *Rom.*, I, 8), et dont la grandeur chrétienne, phare de vérité, d'amour et de paix, se perpétue à travers les siècles. Ainsi soit-il.

DIRECTIVES PONTIFICALES à l'Union chrétienne des chefs d'entreprise

Allocution de S. S. Pie XII du 31. 1. 52

L'Osservatore Romano *du 1er février* 1952 *a donné le texte italien de l'allocution du Souverain Pontife aux membres de l'Union chrétienne des chefs d'entreprise* (Unione cristiana Imprenditori Dirigenti). *En voici la traduction* (1) *:*

De tout cœur, chers Fils, Nous vous remercions et vous félicitons. Avec non moins de modestie que de zèle, vous vous dévouez à une œuvre que Nous estimons très importante. Une grand idéal, bien digne de vous, l'a inspirée. Elle est encore jeune ; néanmoins, au cours de ces cinq premières années d'existence, elle a déjà donné de bons fruits et elle en promet de meilleurs encore et plus abondants, et ses promesses sont assurées, mieux que par de puissants appuis humains, par le but même qu'elle se propose et par l'aide divine qu'elle invoque. Le zèle vous a poussés à commencer votre travail sans attendre d'être nombreux et pourvus de tous les moyens désirables. La modestie vous a permis d'avancer prudemment, d'un pas sûr, sans avoir des buts grandioses et minutieusement élaborés, mais dans la clarté et la précision de la pensée qui vous anime.

Quelle est donc cette pensée, quel est cet idéal qui, de jour en jour, devient plus précis et plus lumineux ? C'est, Nous semble-t-il, l'idée claire, haute et chrétienne que vous avez de l'entreprise. Elle est pour vous plus qu'un simple moyen de gagner votre vie et de maintenir la légitime dignité de votre rang, l'indépendance de votre personne et de votre famille. Elle est plus que la collaboration technique et pratique de la pensée, du capital, de toutes les formes du travail favorisant la production et le progrès. Elle est plus qu'un facteur important de la vie économique, plus qu'une simple contribution — déjà

(1) Traduction de *la D. C.* sur le texte italien de *l'Osservatore Romano.*

honorable — au développement de la justice sociale, et si elle n'était que cela elle ne suffirait pas encore à établir et à promouvoir l'ordre parfait, parce que l'ordre n'est complet que s'il règne sur toute la vie et sur toute l'activité matérielle, économique, sociale, et surtout chrétienne, en dehors de laquelle l'homme reste toujours incomplet.

Indubitablement vous n'avez pas prétendu — ce qui eût été une chimère, si noble fût-elle, — réaliser d'un seul coup cet ordre, ou même en tracer de but en blanc, le programme définitif. Mais votre but est nettement déterminé, et vous n'avez, à cet égard, aucune hésitation. Vous l'avez à cœur ; il s'est, pour ainsi dire, imposé à votre intelligence, et vous avez résolu de faire de votre mieux pour l'atteindre, tout en ayant conscience de ne pouvoir le réaliser que par étapes, à la lumière de l'expérience.

Certes, vous avez déjà obtenu des résultats, ne serait-ce que celui de vous rencontrer, de vous entendre, d'avoir une action commune et de progresser dans l'intelligence, l'estime et l'accomplissement de vos devoirs. Vous êtes un nombre peu élevé encore, mais qui compte, chacun d'entre vous travaillant dans sa sphère sans pour cela vous enfermer dans un isolement individualiste. Bien plus, poussés par le plus ardent esprit de solidarité et de conquête, vous aspirez à grossir vos rangs en gagnant peu à peu d'autres dirigeants, animés du même désir, chacun travaillant méthodiquement dans la sphère de son entreprise, mais tous coopérant d'autre part les uns avec les autres, en cherchant moins à acquérir le nombre qu'à développer entre vous la pureté et la grandeur de votre but, qu'à inculquer efficacement le sentiment de votre devoir et de votre idéal.

Ce devoir, cet idéal, nous venons de le dire, c'est la marche pleine, élevée, chrétienne de votre entreprise, pénétrée de sentiments humains dans la plus large et la plus haute acception du mot. Ce sentiment humain, il faut qu'il pénètre comme la goutte d'huile dans l'engrenage, dans tous les membres, tous les organes de l'entreprise, les chefs, les collaborateurs, les employés, les travailleurs à tous les degrés, depuis les artisans et les ouvriers les plus qualifiés jusqu'au plus humble des manœuvres.

Si ces entreprises, réellement pénétrées de ce vrai sentiment humain, se multipliaient, en s'unissant à vous l'une après l'autre, si elles devenaient comme autant de grandes familles et si, non contentes de vivre isolées comme en vase clos, elles s'unissaient entre elles, alors, toutes ensemble elles tendraient à former une société forte et heureuse.

Certes, ce serait une utopie que de prétendre la réaliser d'un seul coup. Et c'est pourquoi, tout à l'heure Nous avons loué la confiance du zèle qui ne craint pas, sans attendre davantage, de frayer le chemin, et la prudence qui en règle la marche. Continuez ainsi : n'en doutez pas, vous travaillerez efficacement à assurer toujours mieux l'affermissement et l'extension d'une société chrétienne vigoureuse et saine.

La grande misère de l'ordre social, c'est qu'il n'est pas profondément chrétien, ou réellement humain, mais uniquement technique et économique, et qu'il ne repose point sur ce qui devrait être sa base et le fondement solide de son unité, c'est-à-dire le trait commun des hommes venant de la nature et de ce qu'ils sont fils de Dieu par la grâce de l'adoption divine.

Quant à vous, qui êtes résolus à introduire ce facteur humain en toutes choses dans l'entreprise, parmi les divers échelons et services qui la composent, dans la vie sociale et publique, au moyen de la législation et de l'éducation du peuple, vous vous efforcez de transformer la masse qui resterait amorphe, inerte, inconsciente, à la merci des agitateurs intéressés, dans une société dont les membres, distincts entre eux, constituent cependant, chacun selon son rôle, l'unité d'un seul corps.

Cette comparaison, que vous connaissez bien, vous est familière (cf. *I Cor.* XII, 12), qu'elle soit toujours votre programme et comme la charte de votre Union. Si vous y restez fidèles, vous serez sûrs de bâtir sur la pierre solide, qui est le Christ, sur la pierre que le Christ a donnée comme fondement à son Eglise.

Chers Fils,

On parle beaucoup aujourd'hui d'une réform[e] de la structure de l'entreprise, et ceux qu[i] y poussent pensent en premier lieu à des modifica[-] tions juridiques entre ceux qui en font parti[e,] qu'ils soient patrons ou employés incorpor[és] dans l'entreprise en vertu du contrat de travai[l.]

Il ne nous est cependant pas possible, e[n] y réfléchissant, de ne pas apercevoir les te[n-] dances qui se glissent dans ces mouvements, le[s-] quels n'appliquent pas — comme il conviendra[it] — les règles indiscutables du droit natur[el] aux transformations occasionnées par les ci[r-] constances, mais les bannissent tout simpl[e-] ment. C'est pourquoi, dans Nos discours du 7 m[ai] 1949 (1) à l'Union internationale des Associatio[ns] patronales catholiques, et du 3 juin 1950 (2) [au] Congrès international d'études sociales, No[us] Nous sommes opposé à ces tendances, non poi[nt] en toute vérité, pour favoriser les intérêts ma[té-] riels d'un groupe plutôt que d'un autre, ma[is] pour raffermir la sincérité et la tranquillité [de] conscience de tous ceux qui sont intéressés à c[es] problèmes.

Car Nous ne pouvions ignorer les altératio[ns] qu'on fait subir aux paroles de haute sagesse [de] Notre glorieux Prédécesseur Pie XI, en accorda[nt] le poids et l'importance d'un programme soc[ial] de l'Eglise, de nos jours, à une remarque to[ut] à fait accessoire concernant les modificatio[ns] juridiques qui pourraient être apportées dans [les] rapports entre les travailleurs sujets du cont[rat] de travail et l'autre partie contractante, et [en] passant, d'autre part, plus ou moins sous silen[ce] la partie principale de l'Encyclique *Quadragesi[mo] anno*, qui renferme, en réalité, ce programm[e,] c'est-à-dire l'idée de l'ordre corporatif prof[es-] sionnel de l'ensemble de l'économie. Se met[tre] à traiter les problèmes relatifs à la réforme [de] la structure de l'entreprise sans tenir compte [que] chaque entreprise particulière est étroitement [liée] par son but à l'ensemble de l'économie nation[ale,] c'est courir le risque de poser des prémisses er[ro-] nées et fausses, aux dépens de l'ordre économi[que] et social tout entier. Aussi, dans ce discours [du] 3 juin 1950, Nous Nous efforcions de met[tre]

(1) Cf. *D. C.* du 5 juin 1949 (nº 1044), col. (*N. D. L. R.*)

(2) Cf. *D. C.* du 2 juillet 1950 (nº 1072), col. (*N. D. L. R.*)

dans son exacte lumière la pensée et l'enseignement de Notre Prédécesseur, pour lequel rien n'était plus éloigné que tout encouragement à poursuivre le chemin qui conduit vers les formes d'une anonyme responsabilité collective.

Vous, au contraire, vous marchez dans la seule voie sûre, celle qui tend à animer les rapports personnels du sentiment de la fraternité chrétienne, voie qui est partout praticable et contourne largement le plan de l'entreprise. Cette disposition de votre part vous rendra ingénieux et capables de faire en sorte que la dignité personnelle du travailleur, bien loin de se perdre dans l'organisation générale de l'entreprise, non seulement procure à celle-ci de meilleurs résultats dans l'ordre matériel, mais encore et surtout lui confère la valeur d'une véritable communauté.

Allez donc de l'avant, et travaillez avec confiance et persévérance sous la protection divine, en gage de laquelle Nous vous accordons de tout cœur la Bénédiction apostolique à vous, à tous ceux qui vous sont unis ou s'uniront à vous, et à toutes les personnes et choses qui vous sont chères.

QUESTIONS SOCIALES

Les grévistes du tunnel Isère-Arc

Les ouvriers qui travaillent au percement du tunnel destiné à capter les eaux de l'Isère pour les conduire dans le lit de l'Arc se sont mis en grève, à la mi-janvier, devant l'insuccès des démarches qu'ils avaient entreprises pour obtenir des conditions de travail plus humaines. Nous publions les appels lancés par les évêques de Tarentaise et de Maurienne en vue de porter secours aux 1 100 grévistes de l'entreprise Borie :

Appel de S. Exc. Mgr Jauffrès, évêque de Tarentaise

Les ouvriers de l'entreprise Borie qui perce le tunnel Isère-Arc, à Notre-Dame-de-Briançon, sont en grève.

Il n'est pas de mon ressort de discuter le bien-fondé des raisons économiques qui ont motivé cette grève, et qui se traduisent, de la part des ouvriers, par une demande d'augmentation de salaire.

Mais il est d'autres raisons d'ordre humain et moral que les grévistes invoquent pour justifier la grave décision qu'ils ont prise, et nul ne s'étonnera si j'estime qu'il est de ma mission et de mon devoir de faire écho sur ce point à leurs légitimes revendications, et d'attirer l'attention de tous sur les conditions de vie, parfois inhumaines, qui sont faites à ces hommes des barrages et des galeries souterraines.

Beaucoup sont des déracinés, des exilés, Nord-Africains en grand nombre, Espagnols, Italiens et Français de différentes régions, qui, pour vivre et faire vivre les leurs, ont quitté leur pays, leur famille. Tous sont nos frères, et nous n'avons pas le droit de nous désintéresser d'eux.

Leur travail est particulièrement pénible, insalubre et dangereux ; il dépasse trop souvent les huit heures par jour, sans qu'il soit question pour eux de repos dominical.

La plupart sont logés dans des baraquements, où ils sont parqués en chambres ou dortoirs communs, sans le minimum de confort nécessaire, dans des conditions qui ne respectent pas suffisamment leur dignité humaine.

Cependant, ce sont des hommes comme nous ; nous disons, nous chrétiens, que ce sont des fils de Dieu comme nous.

Comment ne pas nous associer au désir qu'ils manifestent d'être traités comme des hommes et de voir s'améliorer, dans toute la mesure possible, leurs conditions d'existence !

Les voici en grève, en plein cœur de l'hiver ! J'espère que, grâce à la compréhension et la bonne volonté de tous, le conflit trouvera rapidement sa solution. Mais la grève engendre toujours la misère et l'angoisse dans les foyers ouvriers.

Il est encore de ma mission d'évêque et de Père de faire entendre inlassablement l'appel de la charité ou de la simple solidarité humaine en faveur de ceux qui souffrent. C'est pour cela que je demande instamment à tous les chrétiens, comme je l'ai déjà fait en des circonstances analogues, de venir en aide aux ouvriers et à leurs familles dans la détresse, et de leur apporter la générosité de leur offrande et la sympathie de leur cœur.

A. JAUFFRES, *évêque de Tarentaise.*

Appel de S. Exc. Mgr Duc, évêque de Maurienne

Les journaux ont annoncé, il y a quelques jours, la grève du personnel de l'entreprise Borie, au chantier du tunnel Isère-Arc. Malheureusement, le conflit se prolonge, avec les douloureuses conséquences que l'on devine pour les ouvriers et leur famille.

Il ne nous appartient pas de porter un jugement sur les revendications qui ont motivé cette grève : ceci n'est pas de notre compétence.

Mais en attendant qu'intervienne une solution satisfaisante, vraiment désirable, cet arrêt du travail engendre peu à peu la misère et la détresse dans les foyers ouvriers. A cette période la plus dure de l'hiver, dans les conditions de logement où ils se trouvent, la situation menace de devenir tragique, et les enfants, victimes innocentes, seront les plus durement touchés.

Nous n'avons pas le droit de rester indifférents à cet état de choses. Aussi l'évêque de Maurienne, en exprimant sa profonde sympathie à ceux qui souffrent, joint son appel à celui de Monseigneur de Tarentaise et invite ses diocésains à participer à la campagne ouverte pour secourir les victimes de cette grève.

L'entreprise Borie compte, du côté Maurienne, environ 500 ouvriers, la plupart cantonnés sur le territoire de Randens. Peu importe leur nationalité : pour les chrétiens, ce sont des frères dans l'embarras. Il faut qu'ils trouvent autour d'eux un courant d'amitié et une aide fraternelle pendant ces mauvais jours. Tous, simplement, faisons pour eux ce que nous voudrions que l'on fît pour nous dans des conditions pareilles : c'est la loi de la solidarité humaine, c'est surtout la loi de la charité chrétienne.

† F. DUC, *évêque de Maurienne.*

Action en faveur des Nord-Africains

S. Exc. Mgr Weber, évêque de Strasbourg, a fait paraître, sous ce titre, dans le Bulletin ecclésiastique du diocèse de Strasbourg (15. 2. 52., *p.* 61), *l'appel suivant* (1) *:*

L'Eglise ne fait aucune discrimination entre races et nationalités. Les chrétiens sont tous frères, parce que disciples de Jésus-Christ. Les hommes sont tous frères, parce que fils du même Père céleste. Saint Paul n'a-t-il pas dit que « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité » (*I Tim* II, 4) ? Ces principes doivent guider notre attitud

Il importe donc que nous ne considérions pa comme de purs étrangers, et encore moins comm des hommes dont il faille surtout se défier, le Nord-Africains, assez nombreux dans nos ville industrielles.

Il ne s'agit, ni de vouloir systématiquement le convertir au christianisme, dont ils sont très loir ni de favoriser des mariages mixtes, qui com portent des risques à tous égards. Mais il y a u devoir d'humanité à remplir à l'égard de ces ém grés, venus chez nous pour trouver du travail e aider leurs familles restées au pays natal.

Il serait bon que dans les villes où des coloni de Nord-Africains existent, des laïques, assist d'un prêtre, prennent en main leur sort, en accor si possible, avec les municipalités. L'Office dioc sain de charité de Strasbourg, 5, rue Saint-Léo pourrait centraliser les demandes d'objets néce saires pour venir au secours des nécessités les pl urgentes et prêter son aide à cette action char table et sociale : il est prêt à le faire. Les Co férences de Saint-Vincent de Paul peuvent jou en cela un grand rôle.

Ainsi, ces pauvres gens se sentiraient moi isolés ou abandonnés, et un rapprochement sur terrain de l'estime réciproque, de l'humanité et la charité s'esquisserait. C'est pour nous un dev de penser à ce problème.

JEAN-JULIEN WEBER,
évêque de Strasbourg.

(1) *La D. C.* a déjà longuement traité le problème de l'immigration en France des Nord-Africains dans le numéro 1056 (20 nov. 49), col. 1499.

— ***L'Encyclique « Humani generis »*.** **Texte latin, traduction française, commentaire par les RR. PP. J. LEVIE, S. J. ; Fr. TAYMANS, S. J. ; A. HAYEN, S. J. ; G. LAMBERT, S. J. ; prof. G. VANDEBROCK ; L. RENWART, S. J. Coll. « Cahiers de la Nouvelle Revue théologique, VIII ». — Vol. 16 × 24 cm., 112 pages, 300 francs. Editions Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris, VIe.**

Les cinq articles et le documental pontifical contenus dans ce huitième Cahier ont paru d'octobre 1950 à avril 1951, dans la « Nouvelle Revue théologique ». Par manière d'introduction, le R. P. Levie donne une vue d'ensemble (occasion, but, contenu) de l'Encyclique *Humani generis*, œuvre de lumière, de pondération, de charité, de paix, de précision doctrinale. Dans les articles qui suivent, on s'efforce de mettre en pleine lumière les enseignements, les condamnations, les directives, les exhortations de l'Encyclique dans sa partie théologique et philosophique, au point de vue scripturaire, sur le terrain des rapports de la doctrine catholique avec les hypothèses scientifiques de l'évolution, de l'origine du corps humain, etc. En mettant en évidence ces enseignements, on établit par le fait même les obligations intellectuelles qui s'imposent à toute conscience catholique en face de certaines erreurs modernes, de dangers très concrets, d'erreurs, de déviations doctrinales ou de tendances à éviter. Cet ouvrage sera d'une grande utilité à ceux qui veulent faire une étude approfondie de l'Encyclique du 12 août 1950, qui dénonce les opinions fausses qui tendent à ruiner les fondements de la doctrine catholique.

— ***La destinée humaine devant la science : Alexis Carrel, Lecomte du Noüy, Charles Nicolle...*, par ALBERT BESSIÈRES, S. J. — Vol. 12 × 19 cm., 140 pages, 225 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.**

Le conflit de la science et de la foi reste toujours, quoique sous des formes différentes de celles de jadis, un conflit actuel, notre siècle ayant connu son idole, la science ou la technique qui, dit-on, ne peuvent se concilier avec la Révélation, une humiliation de la raison et sans utilité pour la destin humaine. En face de ce conflit et de ce problèn de la destinée, quelle a été l'attitude intime de c trois illustres savants contemporains qui s'a pellent : Alexis Carrel, Lecomte du Noüy et Charl Nicolle ? Le P. Bessières nous l'indique dans ouvrage. Chacun d'eux a fait un long stage dans rationalisme, sacrifiant au culte de la science exp rimentale ; puis, par l'étude, la réflexion, Di aidant, ils ont cherché la vérité, l'ont retrouvée même temps que le sens de la destinée humai Les étapes du retour à la foi et à l'Eglise de trois savants forment le thème essentiel de la p mière partie de l'étude de psychologie qu'est ce li du P. Bessières. En diptyque, voici (IIe partie), « guides aveugles » ; Taine (un velléitaire éru et romantique), Marcelin Berthelot (l'homme infa de soi). Ernest Renan (le nihiliste intellectuel moral). Après les guides aveugles, l'auteur prése dans les dernières pages quelques témoins (Vol Ampère, Pasteur, Cauchy) de la science croyante XIXe siècle. Plus près de nous, d'autres savants été et sont des hommes de foi. Ecrit en un st clair, direct, solidement documenté, ce livre P. Bessières est à répandre dans les milieux u versitaires ; il aidera à répondre aux objecti tant du laïcisme que du rationalisme, au sujet l'impossibilité de la foi chez le véritable savan

— ***Notions sommaires sur l'Action catholique*, S. Exc. Mgr PAUL RICHAUD, archevêque de B deaux. — Vol. 12 × 16 cm., 80 pages, 120 fra Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.**

Réédition d'une brochure parue il y a quinze a Une définition de l'Action catholique d'après l'H toire de l'Eglise et l'enseignement des Papes, s tout de Pie XI, une description de son organisati des notions exactes sur son esprit, telles sont grandes lignes de cette brochure, claire et préc à recommander aux prêtres et à tous les milit d'Action catholique. Dans une Annexe, on trouv une liste des *Actes de Pie XII* (1939-1950), qui quelque rapport avec l'Action catholique, et ens la mention de certaines notions qui ont été préci depuis la première édition de la brochure.

L'ÉLÉVATION CHRÉTIENNE de la classe ouvrière

Sous la signature de G.-B. Guzzetti, son codirecteur, Realtà sociale d'oggi, *consacrait à cette question* (1) *l'éditorial suivant :*

On parle souvent, et de bien des côtés, de l'élévation de la classe ouvrière, et les organisations qui en font le but unique et principal de leur activité ne sont pas peu nombreuses.

Tous, certes, ne donnent pas à cette expression la même valeur. Les marxistes l'entendent quasi exclusivement dans un sens économique et matériel, quand ce n'est pas carrément dans un sens vulgairement monétaire, d'accroissement brutal de la part de salaire, en négligeant presque complètement les valeurs religieuses et sociales. Quelques spiritualistes, au contraire, penchent à l'entendre dans un sens uniquement religieux, ou franchement formaliste ; ils semblent, en fait, faire constituer l'élévation de la classe ouvrière dans l'augmentation des messes entendues, des communions reçues, des prières récitées, etc. : d'où ils apprécient les mouvements sociaux seulement, ou presque, dans la mesure où ils favorisent le retour des ouvriers aux pratiques du culte, et toutes les activités non strictement religieuses des mêmes mouvements, comme une concession purement tactique — donc transitoire — à la douloureuse situation qui s'est créée surtout à la suite de la guerre et de la propagande subversive.

❈

Disons tout de suite qu'aucune de ces deux conceptions n'est, pour nous, acceptable. L'élévation de la classe ouvrière doit s'entendre dans tous les sens et sur tous les plans possibles, selon l'importance de chacun.

Avant tout donc — nous entendons une priorité chronologique et non de valeur, — *élévation matérielle*, c'est-à-dire accroissement de la quantité de calories journalières disponibles, d'une plus grande possibilité de s'habiller, de se loger, de se défendre contre les maladies, etc., d'une façon générale, de plus amples possibilités d'accéder aux biens de ce monde. Il ne s'agit pas assurément d'accroissement sans fin, comme si l'homme était d'autant plus parfait que plus grande est la quantité de nourriture qu'il absorbe, ou de vêtements dont il dispose, ou des locaux qu'il possède, etc., mais d'un accroissement relatif à ce qui se passe généralement aujourd'hui, surtout chez nous.

L'élévation spirituelle vient aussitôt après, sous le double aspect d'élévation *intellectuelle* et d'élévation *morale*. La première comporte l'accroissement des connaissances qu'on a, soit sur le plan technico-professionnel, soit sur le plan de la culture en général. Ici s'ouvrent les horizons immenses de l'instruction professionnelle et de la formation humaniste. Il n'est pas niable que l'homme vaut d'autant plus qu'il domine plus la matière. Pour cela, il doit en connaître les propriétés et les lois, les possibilités d'application et d'usage, les beautés et les insuffisances. Il cessera alors d'être un simple dispensateur d'énergies physiques, à la façon des bœufs ou des chevaux, mais deviendra maître des choses qu'il dominera pour son bien propre et celui des autres, pour sa propre joie et celle d'autrui, pour son enrichissement personnel et la glorification de Dieu. Et pourquoi ne pas ouvrir aussi à la classe ouvrière, dans les formes et les modes les plus adaptés à sa mentalité et à ses possibilités, les richesses de l'histoire, de la littérature, de la musique ? Serait-ce que tout cela doit être pour toujours le privilège d'une classe ?

Le second aspect de l'élévation spirituelle est l'*élévation morale*. Et, par là, nous n'entendons pas seulement la réalisation de ce que l'ordre moral exige, l'instauration d'une conduite objectivement conforme à la règle de l'action, mais aussi, et surtout, une attitude prudente et voulue, fruit d'une décision intérieure, conçue et maintenue malgré les séductions du mal et de l'hostilité du milieu. Et cela comporte une formation de la personnalité, une aptitude à cultiver des convictions et à les traduire avec décision et continuité dans la pratique de la vie, sans tenir compte non plus des fluctuations de la gloire et des pressions de la société.

Dans ce cadre, trouvent également place le respect de l'opinion d'autrui, sans servilisme et sans oppression et la noblesse des manières. Ces deux points — le respect viril de l'opinion d'autrui et la noblesse des manières — sont des aspects positifs de la culture dite bourgeoise qu'il ne serait pas sage de déprécier ni de démolir. Il faut même les répandre amplement parmi les autres classes, sans exclure la classe ouvrière. On ne peut cacher le sentiment pénible qu'on éprouve quand des groupes d'ouvriers, spécialement ceux des catégories les plus humbles, ne semblent avoir d'autres façons de manifester leur présence qu'en blasphémant, en faisant du tapage, ou en insultant quand ils sont en groupe, et en se taisant quand ils sont isolés.

❈

Dans ce cadre ainsi tracé, on comprend ensuite comment l'élévation comporte également un sentiment toujours plus grand des responsabilités avec toutes les joies et douleurs qu'il engendre. Au fur et à mesure que la formation de l'intelligence et de la volonté progresse, naît le besoin d'une vie plus personnelle, d'une plus grande autonomie de décision, d'une présence plus influente dans la vie associée. Qu'on songe au développement spirituel lié au progrès de l'âge : à mesure que le jeune homme avance dans la vie, il sent le besoin d'être davantage son propre maître, d'être plus libre dans le choix de ses occupations et dans l'orientation de sa vie. On peut en dire autant des classes : à mesure que s'accroît en elles la formation de l'intelligence et de la volonté, plus fort

(1) Cf. *Realtà sociale d'oggi* (décembre, n° 12, 1951). — Traduction de la D. C.

devient le désir — et presque le besoin — d'accéder à la responsabilité, d'être les arbitres de leur propre destin.

Ainsi, élever économiquement et spirituellement la classe ouvrière, signifie poser les prémisses pour une présence qui soit plus personnelle dans la vie, surtout sur le plan qui l'intéresse le plus, savoir le plan du travail. Prétendre que, avec les années et l'augmentation de son bien-être, il n'y aura plus aucun changement pour elle dans ses rapports avec les autres classes, équivaut à prétendre que, au fur et à mesure que les jours s'écoulent, rien ne change dans les rapports entre parents et enfants.

Notre modeste manière de voir l'élévation de la classe ouvrière ne serait nullement complète si elle n'incluait pas également la concession d'une responsabilité plus grande, surtout dans le champ de la production, avec tous les problèmes de réforme des méthodes économiques et sociales.

❊

Quiconque réfléchit à tout ceci n'aura pas de difficulté à admettre, avec Mgr Ancel, que « le mouvement ouvrier est un aspect particulier du progrès humain..., la participation de la classe ouvrière au progrès général de l'humanité » (1). Il s'agit avant tout d'étendre même à la classe ouvrière les conquêtes dont jouissent déjà d'autres classes, puis de viser à des conquêtes ultérieures, toujours plus étendues, pour l'expansion toujours plus grande de la personne humaine dans le développement harmonieux de ses facultés, dans la plus complète soumission à Dieu.

Rien de plus faux alors que de concevoir le travail de l'élévation de la classe ouvrière comme une œuvre qui tendrait à abaisser les autres classes, à leur enlever ce qu'elles possèdent ou à le diminuer. Pour nous, il ne s'agit pas d'abaisser ce qui est plus haut ou d'arrêter ce qui est déjà arrivé — supposé que, dans l'effort de développement de la pesonne, quelqu'un puisse déjà être arrivé, — mais d'élever celui qui n'est pas encore parvenu. Comment pourrait-on comprendre autrement l'expression « élévation de la classe ouvrière » ?

Les seules positions qui sont incompatibles avec la susdite élévation sont *celles du privilège, celles de l'usurpation,* celles qui assurent à quelques-uns des avantages injustes aux dépens des ouvriers. Qu'on pense, par exemple, à la possibilité d'accéder à des degrés plus élevés de la culture. Il est connu que dans beaucoup de chartes constitutionnelles, y compris la nôtre, une telle possibilité est affirmée pour tous, sans distinction. En réalité, toutefois, pour pouvoir le faire, il faut, entre autres, une situation économique qui permette de renoncer à l'apport de qui doit étudier et de lui assurer les moyens pour pouvoir le faire vraiment : toutes choses que seules possèdent certaines classes. D'où les membres desdites classes arriveront certainement aux diplômes et aux doctorats, même s'ils ne sont pas suffisamment pourvus d'intelligence et de volonté. Au contraire, pour les membres de la classe ouvrière, c'est généralement impossible, même s'il s'agit d'individus très riches en aptitudes intellectuelles et doués de volonté.

L'élévation de la classe ouvrière ne tend pas du tout à empêcher que les autres classes fassent aussi tout leur possible pour améliorer ultérieurement leur situation. Il ne semble pas honnête — et, en tout cas, c'est chrétiennement inacceptable, — que l'effort d'élévation d'un groupe implique un effort d'arrêt d'un autre groupe. Dans le champ spirituel, les possibilités de conquêtes toujours plus grandes sont illimitées. Et on peut dire la même chose — au moins pratiquement parlant — dans le champ matériel. Les possibilités d'amélioration à l'intérieur d'un système économique déterminé et surtout d'amélioration des structures économiques elles-mêmes, en substituant à celles qui existent d'autres toujours plus parfaites, sont bien loin d'être épuisées. Chaque classe a le droit et — pourquoi pas ? — le devoir de tendre à son élévation dans tous les domaines. Il suffit que chacun respecte les règles du jeu et ne pense pas à s'agrandir en abaissant les autres ou en arrêtant leur développement. Que dirait-on des sportifs qui, au lieu de pédaler désespérément, se préoccuperaient de semer de petits clous le long des routes de leurs adversaires ou de profiter de l'occasion pour les jeter dans les ravins ?

C'est seulement en accordant aux autres ce qu'on revendique pour soi-même — ou, selon l'Evangile, en faisant aux autres ce qu'on veut que les autres nous fassent — qu'on sauve l'honnêteté et l'amour du prochain. La classe des employeurs ne peut continuer de refuser à la classe ouvrière cette possibilité d'élévation pour laquelle elle a tant lutté contre la noblesse : pour le même motif, la classe ouvrière ne peut refuser aux autres classes la possibilité d'élévation pour laquelle elle mène d'aussi âpres batailles. Il n'est donc pas permis d'identifier l'*élévation de la classe ouvrière* avec l'*abaissement* ou l'*arrêt du mouvement d'ascension* d'autres classes.

Cela signifie que l'élévation de la classe ouvrière est bien plus qu'une simple opération de redistribution des biens et des services. C'est avant tout un effort de plus grande production, de plus grande formation intellectuelle et morale, une recherche de plus parfaites méthodes économiques et sociales, de techniques productives plus adéquates ; une distribution plus rationnelle des établissements et de la population elle-même, d'organismes culturels et politiques plus efficients. C'est ainsi que se pose le problème du renouvellement *continu* des structures, de la recherche *incessante* du plus parfait dans tous les champs et sur tous les plans.

❊

Mais tout cela signifie également que l'élévation de la classe ouvrière sera l'œuvre surtout de la classe ouvrière elle-même. Loin de nous la pensée que tout ne vient pas de Dieu. La raison toute seule n'a pas de difficulté à voir qu'il est le Seigneur et le Souverain de toute chose, le Maître du monde et de l'homme. Et puis, le chrétien ne peut jamais nier que « sans lui rien n'est possible ». Mais, en même temps, on ne peut nier que Dieu n'agit pas directement. Il engendre la vie mais par le moyen des créatures ; il fait « croître le monde », mais par le moyen du travail. L'élévation de la classe ouvrière est aussi son œuvre mais par le moyen des créatures.

Lesquelles ? *Pas la hiérarchie.* Elle a, en effet pour devoir de conserver et de répandre le message chrétien, non pas celui d'élever les classes encore moins d'élever une classe déterminée. Ceci vaut également pour l'élévation de la classe ouvrière. Elle l'a rappelé expressément et répété dans le récent *Projet de directoire des prêtres*

(1) ANCEL A., *Il movimento operaio*, Pinerolo, Alzani, 1951, p. 8.

ouvriers. « Les prêtres-ouvriers — dit-on dans le point 12 du *Directoire* — sont envoyés à la classe prolétaire pour l'évangéliser et non pour diriger son effort de libération si justifié et nettement obligatoire que soit un tel effort... Rigoureusement parlant, quand il s'agit de l'ordre terrestre proprement dit, l'évêque ne peut donner une mission à un prêtre. L'Eglise s'en tient au respect de l'autonomie du laïcat dans la sphère qui lui est propre. Toutefois, conformément au droit, l'évêque peut permettre à un prêtre d'assumer des responsabilités temporelles. Par conséquent, la position d'un prêtre qui assume des responsabilités temporelles proprement dites dans le monde du travail est analogue à celle des prêtres autorisés à assumer une responsabilité dans le domaine de la politique... Dans ces cas, ceux-ci ne représentent plus l'Eglise. » Cela ne signifie pas, évidemment, nier ou diminuer la fonction de la hiérarchie : cela signifie seulement que celle-ci ne fut pas instituée pour l'élévation d'une classe ou des classes.

Ce ne sera pas non plus la classe patronale. Nous n'avons pas ici l'intention d'entrer dans l'importante question des mérites ou démérites de la classe mentionnée ; il y a là, comme partout ailleurs, des hommes bons et des hommes mauvais, des généreux et des égoïstes, des chrétiens et des non chrétiens. Il ne manque pas non plus, parmi eux, comme dans toutes les autres classes, de personnes d'intention droite et qui aiment sincèrement le prochain.

Mais ce serait demander trop que de leur confier l'élévation de la classe ouvrière. Tout d'abord, ils ne pourraient pas comprendre toujours les besoins de cette classe. Ce n'est pas qu'ils manquent d'intelligence, mais il y a le fait que, pour comprendre cette position, il faut la vivre. Aucune leçon de choses ne pourra donner une connaissance aussi vivante de ce qu'est le pain, que le geste d'en prendre une peu et de se le mettre sous la dent. On ne veut pas nier, par là, que le précepte nouveau soit d'aimer son prochain comme soi-même ; on veut seulement rappeler que le premier prochain c'est nous et que le terme de comparaison concernant l'amour du prochain c'est proprement l'amour de soi. Que toute classe tente donc à s'élever elle-même, dans le plus ample respect des besoins d'autrui et dans un esprit de compréhension et d'aide.

L'élévation de la classe ouvrière est donc l'œuvre de la classe ouvrière elle-même.

Si tout cela comporte, d'une part, le refus de ce qu'on est désormais habitué à appeler paternalisme, cela exige, d'autre part, la volonté de se créer et de se conserver les instruments de lutte.

En ce qui concerne le paternalisme, ce n'est pas le lieu d'entrer dans de longs discours. Notons seulement que c'est un refus *seulement verbal* que celui de ceux qui prétendent, par exemple, avoir les avantages d'un mouvement social ou d'une organisation syndicale sans en accepter les responsabilités financières ou d'organisation. Il ne serait pas possible que la classe ouvrière conquière progressivement son élévation si elle ne crée pas ses propres instruments de lutte et si elle ne les conserve pas dans leur pleine efficacité. Dans le cas contraire, on applique le paternalisme au moment même où l'on crie qu'on le refuse. Le leitmotiv connu : « Par nous, pour nous, avec nous » doit être appliqué intégralement : la classe ouvrière doit se forger par elle-même un syndicalisme efficient, une organisation politique efficiente, un mouvement efficient (1). Le vieux proverbe vaut aussi pour elle : « Qui fait par soi, fait pour trois. » Si elle ne sait pas le faire, comment pourra-t-elle prétendre à diriger l'entreprise ou influencer la vie politique elle-même ?

❄

Sans aucun doute, en ce qu'on vient de dire, tout n'est pas commode ni plaisant.

Ce n'est pas, en effet, plaisant ni commode de se conquérir des positions. Les sportifs le savent, et les alpinistes, les écrivains, les politiciens, etc. Celui qui regarde les choses de l'extérieur peut facilement être trompé et tenté de penser que certaines victoires surgissent comme par enchantement à l'appel magique de personnages fantastiques. Rien de tout cela : les « improvisations » les plus heureuses sont celles qui sont « préparées » depuis plus longtemps et avec le plus grand soin. La classe ouvrière doit se convaincre que la conquête de sa place dans le monde exigera des luttes et des sacrifices. *Que celui qui a pour elle un amour véritable se garde bien de la tromper.*

Une fois qu'elle aura conquis sa place, les souffrances de la classe ouvrière ne seront pas encore finies. Il sera bon de ne pas oublier que la revendication de plus grandes responsabilités comporte un accroissement de préoccupations et de renoncements. Tant que l'enfant est petit, il est le premier à aller au lit et le dernier à se lever. Quand il aura grandi, il devra veiller à ce que les autres dorment tranquilles, éviter en se levant tout bruit pour ne pas les réveiller. Tant que l'enfant est petit, il a même le superflu ; devenu grand, il devra parfois se priver, même du nécessaire. D'où plus d'une fois poindront dans son cœur le regret d'avoir grandi et la nostalgie des années bienheureuses. Il faudrait rappeler les pages des « Frères Karamazov » où, par la bouche d'un fantastique « Grand Inquisiteur », le socialisme athée reprochait au Christ, revenu un moment parmi les hommes, d'avoir élargi la liberté des hommes au lieu de l'avoir enlevée. Certaines manières de parler de l'entreprise et de l'insertion de la classe ouvrière dans la conduite de la vie politique donnent l'impression de certains discours de noces où l'on présente le mariage comme un jardin sans épine d'aucune sorte et un lac de félicité débordant de toute part.

Tout cela est littérature de la pire espèce, mirage qui illusionne et opium qui assoupit. La promotion de la classe ouvrière, comme le passage à l'âge adulte, apporte avec soi des charges nouvelles et des devoirs plus durs. Il faut le savoir pour se préparer à les remplir dignement pour le bien de tous.

❄

Sur ces points, on n'insistera jamais assez quand on parle de l'élévation de la classe ouvrière. Alors, seulement, on se rendra compte de l'entreprise colossale à laquelle on s'adonne et, partant, on ne se découragera pas devant les difficultés immanquables et les inévitables insuccès. Des tâches comme celles qui ont été esquissées dans les pages précédentes ne s'accomplissent ni en un mois ni en un an ; et on ne peut attendre des miracles des recherches d'un spécialiste ou des articles d'une loi.

Nous pouvons alors répondre à certaines diffi-

(1) Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que cela ne signifie pas de donner vie, aujourd'hui, par nous, à un autre parti catholique. C'est une tout autre question.

cultés qu'on oppose à l'encontre du mouvement ouvrier, spécialement de la part de certains vieux capitaines d'industrie qui se sont acquis péniblement des positions enviées, au prix de sacrifices inouïs et d'audace sans fin.

Une première difficulté est la suivante : « Pourquoi — nous dit-on souvent — les ouvriers ne se mettent pas à en faire autant, en se sacrifiant, en osant ? Pourquoi ne tentent-ils pas, eux aussi, ce que nous avons tenté ? Pourquoi prétendre partager ce qu'ils n'ont pas produit, diriger ce qu'ils n'ont pas construit ? Qu'ils tentent, eux aussi, qu'ils se fatiguent, qu'ils osent, qu'ils risquent, etc. »

Nous ne mettons nullement en doute la vérité de leurs affirmations et la sincérité de leurs propositions. Encore moins mettons-nous en discussion ce qu'ils ont fait, pour leur en faire un grief ou un motif de condamnation. Nous sommes disposés sans plus à reconnaître les mérites qu'ils se sont accumulés devant Dieu et devant les hommes. Nous nous permettons toutefois de faire quelques observations :

1. Le but auquel on tend, quand on parle d'élévation de la classe ouvrière, n'est pas tant de leur enlever ce qu'ils possèdent, mais de rendre possibles, même aux autres, les conquêtes auxquelles ils sont arrivés, et d'en obtenir de nouvelles et de plus grandes.

2. Cette élévation est, pour la classe ouvrière, une conquête à réaliser et non un cadeau à recevoir.

3. Pour arriver à cette conquête, le moyen qu'ils suggèrent n'est pas apte. Par là, en effet, on pourra faire passer quelqu'un de la situation de travailleur à celle d'employeur, alors que, pour nous, il s'agit d'élever la classe ouvrière et non pas de soustraire quelqu'un à cette classe en le faisant passer à d'autres classes. C'est-à-dire qu'on a, tout au plus, une promotion de quelques individus d'une classe à une autre, non la promotion d'une classe d'une situation à une autre.

4. En outre, même pour ce petit nombre, n'existent plus, aujourd'hui, chez nous, les possibilités qui existaient il y a quelque dix ans ou plus. Sans nous perdre dans de subtiles analyses et de minutieuses descriptions de l'histoire économique italienne, il est hors de doute que notre système économique a progressivement resserré ses mailles, s'est fait, peu à peu, de plus en plus rigide et a constitué des plans bien définis et comme entièrement isolés. De sorte que, si quelqu'un se trouve à un certain étage, même s'il n'est pas à même de s'y tenir debout, il ne court pas le danger de descendre aux étages inférieurs ; le plancher le soutient parfaitement. Si l'on se trouve par contre à des étages inférieurs, on ne réussit pas à monter plus haut qu'une certaine hauteur, parce qu'on rencontre un plafond qui vous arrête inexorablement.

Une seconde objection est la suivante : « Il est immoral et, de plus, dangereux, d'attribuer une responsabilité à qui n'est pas préparé. »

A cela, on peut répondre : « D'accord ! Mais il est aussi immoral de la refuser à qui est préparé. L'élévation de la classe ouvrière comporte donc aussi la prise de responsabilité ; comme, d'autre part, continuer d'attribuer la responsabilité à la classe bourgeoise suppose qu'elle y est toujours préparée. »

❊

Tout alors se ramène à voir jusqu'à quel point la classe ouvrière est déjà préparée et comment on peut la préparer là où elle ne l'est pas ; et d'autre part, jusqu'à quel point certaines couches bourgeoises ont encore une préparation suffisante.

Il est temps de conclure ainsi ces remarques. Elles prouvent, une fois de plus, que l'élévation de la classe ouvrière, si elle est bien comprise et conduite, est un très grand apport au progrès humain et chrétien.

Le syndicalisme chrétien en Belgique

Au XVII° Congrès de la C. S. C.

La Confédération des syndicats chrétiens de Belgique a tenu son XVII° Congrès général à Bruxelles, les 19, 20 et 21 octobre 1951. Le thème du débat principal était : « Le syndicalisme chrétien : sa nature et sa mission ». La résolution votée à la suite de ce débat « déclare une fois de plus que la doctrine chrétienne constitue le fondement de l'ordre social, et que l'application des principes qu'elle contient est la condition nécessaire pour donner au travailleur, tout en respectant sa personnalité humaine, la possibilité d'atteindre, par sa vie professionnelle, tant sur le plan matériel que sur le plan spirituel, la destinée que Dieu assigne à tout homme ». Nous allons reproduire la partie essentielle du discours de clôture du président, M. Auguste Cool, et les résolutions du Congrès sur les problèmes des jeunes travailleurs.

Le discours de clôture du Président.

Après avoir exprimé les remerciements d'usage, M. Auguste Cool a poursuivi :

Le Congrès est fini, le travail commence.

Nous l'avons dit déjà dans notre discours d'ouverture, rarement un Congrès s'est tenu dans une atmosphère aussi tendue que celui de 1951. Rarement une nouvelle période de travail a débuté sous un ciel aussi chargé. Je n'ai pas l'intention de développer un second programme d'actualité, mais il faut cependant tirer quelques leçons des événements des derniers mois, des dernières semaines, des derniers jours et des dernières heures.

Quand on considère objectivement la situation en Belgique, et notamment quand on compare le niveau de vie de notre population avec celui des pays qui nous entourent, on doit bien constater finalement, qu'on le veuille ou non, que le niveau de vie en Belgique est sensiblement plus élevé que celui de nos voisins. Volontiers, on insiste sur cette constatation, pour en conclure que les travailleurs belges n'ont pas sujet de se plaindre,

qu'ils feraient mieux de comparer leur propre sort avec celui de leurs camarades à l'étranger.

Quand nous reconnaissons que le niveau de vie en Belgique est plus élevé que dans les pays voisins, nous entendons par là non pas seulement le niveau de vie des travailleurs, mais celui de toutes les classes de la population. Le directeur, l'artisan, le commerçant, le patron, sont eux aussi mieux lotis chez nous que ceux qui occupent une situation analogue dans les pays voisins. Et pourquoi ne dirions-nous pas que beaucoup d'étrangers peuvent envier le sort des Belges, et aussi que c'est manquer d'objectivité que de faire la comparaison pour les seuls travailleurs.

Une deuxième question se pose immédiatement : comment se fait-il que les Belges sont dans une meilleure situation que leurs voisins ?

Devant cet auditoire, il n'est pas difficile de répondre. Nous savons que ce phénomène dépend d'une série de causes, et notamment de la façon dont nous sommes sortis de la guerre, de notre colonie, de la politique suivie par les gouvernements successifs, des efforts fournis par notre population, et ainsi de suite : toutes choses qui vous sont connues. Il est superflu de s'y arrêter plus longtemps.

Mais si nous cessons de nous occuper des pays étrangers, une troisième question s'impose à nous : si on compare la situation des Belges entre eux, c'est-à-dire celle des différents groupes de population, les travailleurs ont-ils reçu plus que les autres, est-on arrivé, en ce qui les concerne, à une situation qui ne comporte plus de problèmes ou peut-être ont-ils reçu plus qu'il ne fallait ? Et dans les circonstances présentes, on peut ajouter une question subsidiaire : toutes les couches de la population belge sont-elles atteintes de la même manière quand il y a des sacrifices à faire ? C'est la réponse à cette question qui constitue le point délicat.

Nous reconnaissons que depuis la Libération, la Belgique se trouve dans une situation exceptionnelle. Mais il s'agit de savoir si tout le monde, en Belgique, en a tiré avantage dans la même mesure. Nous n'avons pas l'intention de faire ici la synthèse de tout ce qui s'est passé dans notre pays depuis la Libération. Nous concédons même volontiers qu'on a fait beaucoup pour le travailleur, qu'on a obtenu pour lui de nombreux avantages ; mais on peut nous en croire, nous n'avons pas encore obtenu tout ce que nous avons demandé pour lui, nous n'avons pas encore réalisé pour lui tout ce que nous désirons accomplir. Les résolutions de ce Congrès en témoignent, et ce témoignage dit clairement ce que nous voulons, ce qu'il y a encore à faire pour atteindre, dans le cas des travailleurs, une situation que nous puissions considérer comme juste et raisonnable.

Non, tout n'est pas encore fait au point de vue des réformes de structure ; tout n'est pas encore fait au point de vue de l'emploi, de la Sécurité sociale, de la famille, des femmes et des jeunes travailleurs ; tout n'est pas encore fait au point de vue de la productivité et de la législation du travail. Il reste encore de nombreux problèmes ; nous nous bornons à les énumérer. Le Congrès en a suffisamment parlé et ses résolutions sont claires et précises.

Mais nous voulons ici faire deux constatations :

1. Beaucoup s'imaginent que les travailleurs, dans notre pays, sont les enfants gâtés et qu'on sacrifie trop facilement les intérêts légitimes des autres groupes de la population à ceux des travailleurs.

2. On ne contentera pas les travailleurs grâce à quelques avantages sociaux, alors que le climat dans le pays reste malsain. Il est regrettable de devoir constater que la modération et le fair-play ne payent pas, que l'intimidation et la démagogie semblent être les seuls moyens qu'on peut utiliser avec succès.

Ces deux constatations, c'est l'expérience que nous avons tirée des événements survenus dans notre pays au cours de ces derniers mois, de ces dernières semaines et de ces derniers jours.

En ce qui concerne la première, on peut dresser devant nous le bilan de ce qui a été fait depuis la Libération pour les travailleurs et pour les autres groupes de la population ; il n'en résultera pas que les travailleurs ont tout reçu et les autres rien. Au contraire, les autres aussi ont reçu une large part du gâteau. Nous ne leur portons pas envie, loin de là. Mais ce n'est pas pour cela qu'ils ont le droit de crier « au voleur ». N'oublie-t-on pas trop facilement chez nous qu'on sait ce que les travailleurs ont reçu, et qu'ils n'ont pas reçu autre chose que ce qu'on sait. Peut-on en dire autant des autres groupes de population ?

On ne doit pas oublier non plus que nos travailleurs belges vivent encore toujours dans un état d'insécurité d'existence. Des dizaines de milliers d'entre eux cherchent du travail et n'en trouvent pas, et doivent vivre d'une maigre allocation de chômage. Nous savons bien qu'on a émis beaucoup de critiques au sujet des chômeurs, et nous ne nions pas qu'il existe des abus certains. Que celui qui est sans péché jette la première pierre ! Mais y a-t-il beaucoup de gens qui se rendent compte de ce que cela représente, de vivre en Belgique avec, au maximum, 74 francs par jour, plus les allocations familiales ? Pense-t-on à ce que cela représente pour un travailleur qui a femme et enfants, de ne pas trouver de travail dans sa région et de devoir être absent de chez lui seize ou dix-sept heures par jour, ou de ne pouvoir rentrer à son foyer qu'une fois par semaine ?

Nous demandons ici qu'on ne regarde pas à l'étranger, qu'on regarde nos propres budgets ménagers. Croit-on qu'on peut parler de luxe quand un ouvrier gagne 20 francs l'heure, c'est-à-dire, dans les meilleures conditions, 4 000 francs par mois. Qu'on tienne compte des frais de subsistance en Belgique et du fait qu'un grand nombre de travailleurs ne gagnent pas ce salaire. Sait-on ce que cela représente de se demander constamment avec inquiétude : « Aurai-je encore du travail demain ? » Connaît-on la situation de nos travailleurs quand ils tombent malades ? Leurs économies fondent comme neige au soleil, car les soins médicaux ne sont remboursés qu'en partie et l'indemnité journalière n'est guère plus élevée que l'allocation d'un chômeur. S'est-on donné la peine de calculer, pour se rendre compte que les allocations familiales, malgré les augmentations que nous avons déjà obtenues, sont pourtant encore insuffisantes pour couvrir les frais d'entretien des enfants ?

Non. Qu'on ne regarde pas ce qui se passe à l'étranger, qu'on regarde les conditions d'existence en Belgique, et qu'on réponde alors à la question : les travailleurs sont-ils les enfants gâtés, a-t-on été trop loin en leur faveur ou bien n'a-t-on pas encore été assez loin ?

Le but ne peut pas être que nos travailleurs soient mieux lotis que ceux des autres pays, mais bien que nos travailleurs soient heureux, qu'ils soient traités avec justice, que pour eux aussi l'idée de justice sociale signifie quelque chose, qu'ils reçoivent la part qui leur revient équitablement dans les possibilités existantes, qu'ils occupent la place à laquelle ils ont droit. Voilà notre but, voilà notre tâche, et il n'y en a pas d'autre.

Beaucoup ne l'ont pas encore compris. On critique les revendications des travailleurs, on leur fait reproche de ne pas être raisonnables, de n'être jamais contents. On voit la paille dans l'œil de son frère et non la poutre dans le sien.

Quand les chefs d'un mouvement ouvrier donnent des avertissements, quand ils émettent des critiques constructives, quand ils défendent les intérêts qui leur sont confiés, la presse de gauche les traite d'hypocrites enchaînés à un gouvernement réactionnaire, la presse de droite écrit qu'on complote, qu'on veut remplacer le ministre X... par

M. Y..., qu'on exerce sur le gouvernement une pression intolérable, que c'est le gouvernement qui conduit le pays et non pas la C. S. C., et qu'on doit en finir avec ces prétentions outrecuidantes. Grâce à Dieu, nous sommes assez indépendants, nous avons assez de bon sens pour ne pas nous laisser remorquer ou nous laisser brider à droite ou à gauche. Grâce à Dieu, notre indépendance nous permet de présenter avec force nos revendications raisonnables, en public et en plein jour, et de dire notre opinion sur ce que le gouvernement fait ou ne fait pas, chaque fois que cela touche aux intérêts confiés à nos soins.

Ceci dit, et pour en apporter immédiatement la preuve, nous posons ici la question : en quel climat vivons-nous depuis un an en Belgique, depuis que la guerre a éclaté en Corée et surtout depuis quelques mois ?

1. Une période anormale de prospérité économique, qui favorise surtout certaines industries ;
2. Une montée rapide de l'index des prix de détail, qui se stabilise à un moment donné, avec cependant encore une légère tendance vers le haut ;
3. Une hausse du coût de la vie, plus importante que celle des prix de détail, parce que certains biens et services qui ne figurent pas à cet index ont augmenté dans une proportion plus forte.

Une prospérité économique normale, conséquence, d'une part, de la politique de réarmement dans laquelle le monde est engagé, et, d'autre part, plus spécialement pour la Belgique, de notre situation à l'Union européenne de payement. Nos exportations montent jusqu'à 11 et 12 milliards de francs par mois et dépassent d'un milliard les importations. On paye des prix fous pour certains produits comme l'acier, les métaux non ferreux, et ainsi de suite, parce que tous les pays en ont besoin. Aussi, on réalise des bénéfices énormes, qui dépasseront de plusieurs milliards ceux de l'an dernier. Par contre, les rémunérations des travailleurs sont rattachées à l'index des prix de détail et, par le fait de la hausse des biens et services qui ne figurent pas à cet index, leur niveau de vie subit une pression vers le bas.

A ces bénéfices doublement exceptionnels, on n'a pas touché jusqu'à présent. Aucun homme de bon sens ne peut approuver pareil état de choses, et les travailleurs non plus ne peuvent s'en contenter. Et ce n'est pas par erreur que nous avons parlé de bénéfices doublement exceptionnels. Exceptionnels, ils le sont, en effet, par le montant qu'ils atteignent et par la manière dont ils sont réalisés. Ils n'ont pas été obtenus seulement grâce à un effort extraordinaire de nos entreprises, à une meilleure organisation ou à un développement de nos moyens techniques, mais aussi et surtout grâce au fait qu'on a besoin d'acier, de cuivre, de zinc et ainsi de suite, pour le réarmement ; que la Belgique possède ces produits et que les pays de l'Union européenne de payement ont accepté de payer des prix exceptionnels parce que la Belgique était tout de même obligée d'intervenir pour moitié dans leurs achats sous forme de crédits. On ne doit pas oublier chez nous que nos exportateurs n'ont couru aucun risque : ils étaient payés en totalité en bons et solides francs belges. Le crédit nécessaire à cette fin, avec tous les risques qu'il entraîne, a été fourni et supporté par la communauté belge.

Nous savons que le pays se trouve devant des jours difficiles. Nous savons qu'il y aura des sacrifices à faire, et nous sommes disposés à en prendre notre part. Mais chacun doit être disposé comme nous à prendre la sienne, et à la mesure de ses moyens. Ce que nous n'admettons pas, ce qui nous blesse profondément, c'est que l'un réalise des bénéfices exceptionnels tandis que l'autre lutte pour maintenir son niveau de vie. Nous ne voulons pas faire de la démagogie, nous voulons garder les deux pieds sur le sol et ne pas compromettre l'avenir. Nous savons que certaines industries, après avoir travaillé à perte pendant des années, n'auront pas de trop d'un bénéfice exceptionnel pour se rééquiper et assurer leur viabilité pour l'avenir ; nous serons les derniers à nous y opposer. Mais que notre sidérurgie, par exemple, qui a déjà eu deux fois cette occasion, en profite une troisième fois, nous pouvons difficilement l'admettre. Que le gouvernement n'eût pas pris de mesures pour prélever ces bénéfices doublement exceptionnels, cela serait resté pour nous incompréhensible, car c'est là que réside en grande partie la cause de l'inquiétude qui s'empare de nos travailleurs. Nous ne nous faisons pas d'illusions, nous connaissons et nous essayons de comprendre les faits tels qu'ils se passent autour de nous. Nous n'attendons pas une baisse spectaculaire du coût de la vie, mais nous croyons qu'on doit faire l'impossible pour empêcher les hausses et pour accélérer la baisse dans certains secteurs.

Nous avons lu, il y a quelques jours, que nos propositions à ce sujet frisaient le dirigisme. Qu'avions-nous proposé ? « Une lutte efficace contre la hausse du coût de la vie, notamment par une sévère politique de prix, par la réglementation de l'importation et de l'exportation des produits qui ont une répercussion directe sur le coût de la vie, par des mesures qui obligeront les producteurs et les distributeurs à respecter en matière de prix un minimum de discipline, et par l'application, en cas de nécessité absolue, du système des subsides. »

Ces mesures ne sont pas plus dirigistes que ce qui existe pour le moment. En effet, on limite actuellement l'exportation de certains produits pour en maintenir les prix à niveau. Est-ce là du dirigisme ou non ? Alors, quand nous demandons d'augmenter les importations ou de réduire les exportations pour maintenir les prix à un niveau normal, pourquoi nous fait-on le reproche de dirigisme ? Ou bien le dirigisme n'est-il dangereux que quand il protège les travailleurs ? Quand nous demandons que les producteurs et surtout les distributeurs soient assujettis à une discipline, est-ce là du dirigisme ? Y a-t-il quelqu'un pour prendre la défense de l'anarchie qui règne, particulièrement dans le secteur de la distribution, et dont l'honnête commerçant moyen est la victime ? Le gouvernement ne pense-t-il pas que certaines économies qu'il fait en supprimant les subsides lui coûteront plus cher par le fait des revendications qu'elles provoquent dans le secteur social ?

Et enfin, en tant que mouvement syndical chrétien, ne faisons-nous pas l'amère expérience que la modération et le fair-play ne payent pas, que la menace et la démagogie, au contraire, semblent être le seul moyen de se faire entendre ? N'en avons-nous pas fait l'expérience une fois de plus les jours derniers ?

Le 6 mars de cette année, le Comité de la C. S. C. a voté un ordre du jour relatif aux lignes générales de notre politique économique et sociale. Il vaut la peine de le relire. On nous a reproché d'avoir fait de la surenchère syndicale ; il suffit de comparer notre ordre du jour du 6 mars aux résultats acquis au Conseil paritaire général pour affirmer qu'il n'a jamais été question de surenchère.

Nous nous réjouissons des résultats obtenus et nous en remercions le gouvernement, mais il aurait été préférable de les obtenir plutôt et dans une autre atmosphère.

Et ceci nous amène à un autre chapitre.

Nous disons à la F. G. T. B. : Nous sommes et nous restons loyalement partisans de l'unité d'action dans le pluralisme des organisations, parce que cette formule, quand on l'envisage et qu'on l'applique loyalement, est profitable aux travailleurs. Pour que cette unité d'action soit possible, il faut qu'elle ait pour but les véritables intérêts professionnels des travailleurs, et qu'elle ne poursuive pas en outre des objectifs politiques. Malheureusement, toute une série de faits, au cours de la dernière année, ont prouvé que la F. G. T. B. n'était pas capable de pratiquer cette collaboration dans l'intérêt des travailleurs. Nous

pensons seulement à l'expérience la plus récente : les élections pour les délégations syndicales dans les charbonnages. Les socialistes, suivant leur propre témoignage, ne veulent pas collaborer avec les syndicats chrétiens, mais les écraser. Ce sont eux, et pas nous, qui portent la responsabilité de la division profonde qui s'est créée ainsi parmi les travailleurs. D'ailleurs, leur action s'inspire également des préoccupations strictement politiques. A la Commission des prix, le représentant des coopératives socialistes a voté pour l'augmentation du prix du sucre ; au Conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer belges, les délégués socialistes se sont prononcés en faveur de l'augmentation des tarifs des voyageurs. Mais aux Comités d'action commune, les mêmes coopératives socialistes soutiendront l'action de la F. G. T. B. contre le « gouvernement de la vie chère ».

Que ceux-là parviennent souvent à se faire entendre là où nous trouvons porte close, cela nous atteint profondément. Il y a, de tout cela, une grande leçon à tirer : veiller à notre indépendance, tracer notre propre ligne de conduite et la suivre.

Cette ligne, le présent Congrès vient encore de la définir clairement. C'est la voie que nous suivrons demain. Des jours difficiles nous attendent peut-être, mais, grâce à notre foi inébranlable dans les principes du syndicalisme chrétien, grâce à notre volonté loyale de servir les travailleurs, la victoire finale est à nous.

Les résolutions sur les problèmes des jeunes travailleurs.

Le XVII[e] Congrès de la C. S. C., réuni à Bruxelles les 19, 20 et 21 octobre 1951, après avoir pris connaissance du rapport sur les problèmes syndicaux et professionnels des jeunes.

Reconnaît que la J. O. C. et la J. O. C. F. doivent s'ocuper des intérêts professionnels des jeunes travailleurs ; qu'elles ont à le faire par un examen permanent des problèmes professionnels des jeunes, par l'étude des améliorations possibles, par la formation de leurs militants et de leurs membres, par la représentation de jeunes travailleurs auprès des instances qualifiées, tout ceci en collaboration constante avec la C. S. C. ;

Marque son accord sur les principes et le programme défendus par la J. O. C. et la J. O. C. F. depuis leur fondation et consignés notamment dans le manuel de la J. O. C., dans le « statut des jeunes travailleurs » de 1945, dans le message du Congrès de 1950 et dans les résolutions du Congrès syndical des jeunes de 1951.

Considérant :

1. Que pour les jeunes travailleurs et travailleuses la période de 14 à 25 ans constitue les années décisives au point de vue de la formation et de la préparation à la vie ;
2. Que la réalisation de la tâche qui leur est propre est impossible sans une formation appropriée ;
3. Que toute la vie professionnelle doit non seulement permettre, mais également favoriser cette formation ;
4. Qu'en ce qui concerne les jeunes filles, leur mission spécifiquement féminine doit jouir, au sein de la vie de travail, d'une protection toute particulière;

Le Congrès adopte les résolutions suivantes :

A. Réglementation du travail et déplacements.

1. La durée du travail des jeunes doit être plus courte que celle des adultes, tant en vue de sauvegarder leur santé qu'en vue de leur permettre d'acquérir une formation complète. Les Centrales doivent s'efforcer de ramener la durée hebdomadaire du travail des jeunes à quarante heures.

2. Doivent être interdits :

a) Le travail salarié entre 22 heures et 6 heures à tous les jeunes en dessous de 21 ans ;

b) Le travail souterrain à tous les jeunes en dessous de 16 ans ; les jeunes ne peuvent être entièrement intégrés à la production qu'à partir de 18 ans.

3. L'absence du domicile, en ce comprises la durée du travail et celle du déplacement, ne peut excéder douze heures par jour pour les travailleurs et travailleuses en dessous de 21 ans. Des dispositions légales doivent être prises pour que le transport des travailleurs, spécialement par autobus, se fasse dans des conditions qui assurent la sécurité et la moralité des jeunes travailleurs et travailleuses.

4. Sauf dérogations qui ne pourront être accordées que par l'Inspection du travail après consultation soit des Commissions paritaires pour les mesures générales, soit des organisations syndicales pour les mesures particulières dans les entreprises, doivent être interdits :

a) le travail en équipes pour les jeunes en dessous de 18 ans ;

b) les heures supplémentaires et le travail du dimanche pour les jeunes en dessous de 21 ans.

B. Rémunérations.

1. En cas de travail de valeur égale entre jeunes et adultes ou entre jeunes gens et jeunes filles, il doit être payé une rémunération équivalente.
2. Le salaire des jeunes doit être calculé sur la base du salaire effectivement payé aux adultes qui effectuent le même travail dans la même entreprise.
3. Les barèmes des salaires des jeunes doivent tenir compte de leur âge, de leurs capacités professionnelles, de la préparation au mariage. L'appréciation de la capacité professionnelle ne peut être laissée à l'employeur seul.
4. En vue d'encourager les jeunes, les augmentations barémiques doivent être accordées tous les six mois dans l'industrie privée et à la moitié de la période normale dans les services publics.
5. Les jeunes eux-mêmes, ainsi que leurs parents, doivent être mis en mesure de contrôler le montant et la composition du salaire réellement payé.
6. On doit attribuer un sursalaire non seulement aux jeunes diplômés, mais également à ceux qui se perfectionnent dans la profession.

C. En matière de représentation des jeunes.

1. Les jeunes en dessous de 21 ans doivent être représentés aux Conseils d'entreprises.
2. Les conventions conclues par les Commissions paritaires en ce qui concerne les délégations syndicales doivent, suivant l'exemple qui a été donné dans certaines branches d'industrie, prévoir une représentation des jeunes travailleurs et travailleuses.
3. L'âge minimum requis pour participer aux élections des Conseils de prud'hommes, des Conseils d'entreprises et des délégations syndicales doit être ramené à 18 ans.

D. Vacances payées.

1. L'excédent de 0,5 % des cotisations destiné aux vacances payées des jeunes doit être intégralement consacré aux buts sociaux prévus dans la

loi à ce sujet, étant entendu toutefois que ces sommes doivent toujours être employées directement à l'avantage des jeunes.

2. Les jeunes doivent avoir la possibilité de prendre leurs congés supplémentaires au cours de toute l'année et de choisir eux-mêmes les dates de ce congé.

3. Le contrôle de la législation en matière de vacances payées ne doit pas porter uniquement sur le payement du pécule, mais également sur son utilisation effective. A cette fin, le chef d'entreprise doit transmetre à l'Inspection du travail, au 31 décembre, la liste des dates auxquelles les jeunes ont pris leurs congés complémentaires.

4. En ce qui regarde les vacances des jeunes, il y a lieu de fixer un salaire forfaitaire de 100 francs pour le pécule de vacances des jeunes de 18 à 21 ans qui prennent leurs vacances pour la première fois.

E. Sécurité et hygiène.

1. Il y a lieu de revoir la liste des industries dangereuses et insalubres, l'âge minimum fixé pour l'embauchage des jeunes et les critères actuels du classement des professions.

2. Le travail par équipes ne peut être permis aux jeunes de 18 à 21 ans qu'après un examen médical spécial qui aura conclu à leur aptitude à ce genre de travail.

3. Il est nécessaire d'établir des intallations sanitaires distinctes pour jeunes et adultes.

F. Formation professionnelle.

1. Il faut promouvoir la généralisation de l'examen par un bureau d'orientation professsionnelle, tant en ce qui concerne le choix d'une forme d'enseignement que celui d'un métier. Il ne peut pas être rendu obligatoire. On doit toutefois garantir la liberté dans le choix du bureau d'orientation.

2. Le Congrès marque son accord sur toutes les mesures :

a) qui visent à une formation générale et professionnelle plus adéquate et plus complète de la jeunesse et souhaite par conséquent la réalisation rapide des projets de prolongation de la scolarité ;

b) qui permettent aux jeunes d'accéder aux études supérieures.

3. En ce qui concerne l'enseignement technique, le Congrès demande un nombre suffisant d'écoles et d'ateliers d'apprentissage répartis équitablement dans les différentes parties du pays et leur adaptation systématique aux nécessités de l'économie moderne en collaboration avec les industries intéressées.

4. La loi doit déterminer les droits et devoirs respectifs qui découlent, pour les patrons et les apprentis ou les apprenties, du contrat d'apprentissage dans les métiers artisanaux. Il faut assurer un contrôle paritaire des contrats d'apprentissage. Les initiatives parlementaires déjà prises à ce sujet doivent être réalisées au plus tôt.,

5. Une loi doit réglementer les problèmes que pose l'apprentissage industriel. Elle doit être une loi de cadre. Chaque industrie devra en préciser paritairement les modalités d'application. Les cours professionnels du soir et du dimanche doivent être intégrés progressivement dans la journée de travail.

6. En vue de promouvoir la formation sociale et culturelle des jeunes travailleurs, le séjour dans des centres de formation ou des camps de vacances doit être assimilé aux journées de travail effectif, de façon à sauvegarder le droit aux avantages sociaux. Toutefois, ce séjour doit être organisé par des organisations de jeunesse reconnues en accord avec les organisations syndicales.

7. Dès leur entrée dans l'entreprise, les jeunes doivent être informés des conditions de travail en vue de les familiariser avec le milieu, le travail et les hommes. Cette initiation doit se faire au cours des premières semaines en collaboration avec les Conseils d'entreprises ou les délégués syndicaux.

8. Les diplômes et certificats d'études délivrés par les établissements d'enseignement postscolaire doivent être pris en considération lors du recrutement et de la promotion en services publics.

G. Service militaire.

1. Le service militaire doit être considéré comme une suspension temporaire du contrat de travail, comme c'est le cas quand il s'agit d'un contrat d'emploi, de façon que tous les miliciens démobilisés puissent immédiatement reprendre le travail chez leur ancien employeur. Il y aurait lieu, toutefois, de prendre des mesures pour éviter que l'employeur ne licencie les futurs miliciens en prévision de leur appel sous les armes.

2. Afin d'entretenir et de développer la capacité professionnelle des miliciens, la formation professionnelle doit être effectivement organisée dans toutes les unités à partir du treizième mois de service, en tenant compte des projets élaborés par le ministère de la Défense nationale.

3. Les jours de comparution devant le bureau de recrutement ou devant le Conseil de revision, ainsi que les jours d'observation à l'hôpital, doivent être reconnus comme petits chômages indemnisés comme tels.

4. Une indemnité de milice aux familles ayant-droit doit être accordée à partir du premier mois de service. La période de rappel sous les armes doit faire l'objet d'une indemnité spéciale.

5. Les droits acquis aux avantages de la Sécurité sociale doivent être garantis sans versement de cotisations à tous les miliciens et rappelés pendant et après le service militaire.

H. Systèmes de travail.

1. Le travail à la chaîne, le travail aux pièces, le travail de mécanographie doivent être interdit à tous les jeunes en dessous de 16 ans.

2. Le travail de mécanographie doit être régulièrement interrompu et alterné avec un autre travail ; il doit être limité légalement à cinq heures par jour. Dans le cas de travail à la chaîne ou aux pièces, qui demande des efforts considérables, on doit prendre des mesures pour éviter un surmenage.

3. Pour le chronométrage qui est effectué dans certains systèmes de travail en vue de la détermination des salaires, on doit prendre comme norme non pas le rendement le plus élevé, mais le rendement moyen d'une travailleuse ou d'un travailleur moyen, et le contrôle du chronométrage doit être fait paritairement.

4. L'examen médical des jeunes, tant à l'embauchage que durant le travail, doit tenir compte de la répercussion possible de certains systèmes de travail sur la santé.

5. Il y a lieu d'interdire aux jeunes filles un travail trop lourd ou exécuté continuellement en station debout, ainsi que tout travail qui peu constituer un danger sérieux pour l'accomplissement de leur misson féminine.

6. Dans les différentes entreprises et branches d'industrie, il y a lieu d'effectuer au plus tôt une étude sérieuse concernant l'application des systèmes

modernes de travail, et particulièrement du travail à la chaîne, afin de faire disparaître les dangers qu'ils comportent.

I. Protection morale.

1. La Commission des jeunes existant au sein de la C. S. C. examinera le problème de la moralité des jeunes dans le milieu de travail. Elle s'efforcera de promouvoir une législation spéciale de protection morale des jeunes au travail, s'inspirant de la législation générale de protection morale.

2. Le Conseil d'entreprise doit veiller à l'application intégrale de la législation actuelle.

3. Le Congrès demande aux travailleurs d'aider les jeunes dans leurs efforts pour assainir l'atmosphère du milieu de travail.

LE CONGRES

fait appel aux jeunes travailleurs, aux travailleurs adultes, aux employeurs, personnel de maîtrise, ainsi qu'à toutes les institutions responsables, pour faire régner dans la vie de travail une atmosphère qui permette aux jeunes travailleurs et travailleuses de mener cette vie de travail dans la dignité, dans l'intégrité morale et dans les meilleures conditions matérielles.

PROBLÈMES D'ESPAGNE

UN SONDAGE DANS L'AME DU TRAVAILLEUR

Sans maison il n'y a ni famille, ni religion, ni patrie

L'archevêque de Valence a exposé à l'Institut social patronal de l'archevêché les résultats d'une enquête faite parmi les travailleurs. Nous transcrivons in extenso *ses conclusions et la partie du plan de travail futur qui concerne le logement des ouvriers et le salaire vital familial* (1) :

L'archevêque de Valence a cette chance d'avoir des ouvriers excellents et très instruits dont il peut disposer et qui vont dans diverses entreprises de Valence avec la mission de sonder l'âme ouvrière et d'exposer ensuite par écrit leurs impressions. J'ai plusieurs de ces impressions devant mes yeux et j'avais cédé à la tentation de vous en lire quelques-unes. Je ne les lirai pas pour ne pas être long ; cependant, avec l'exposé qui va suivre, nous pourrons interrompre de temps en temps les conférences patronales pour donner lecture des rapports de ces ouvriers éventuels qui connaissent et aiment si bien leur frères.

Conclusions de mon étude du milieu ouvrier de Valence, je vais les lire lentement pour que votre intelligence et votre cœur les assimilent.

Je les divise en conclusions politico-sociales, économiques, morales, religieuses, culturelles et humaines.

Voilà le tableau qui nous apparaît du milieu ouvrier valencien. Je parle d'une façon générale et je ne cache pas par conséquent qu'il y a des exceptions, quelquefois grandes, surtout dans les petites industries dirigées directement par leurs patrons, quand ces derniers sont de vrais catholiques.

Conclusions politico-sociales.

1° Les questions de politique, régime et gouvernement, lui importent très peu. Il préfère un peu le régime qui lui donne le plus de pouvoir, mais pas outre mesure ; il ne se battra ni pour la république, ni pour la monarchie, ni pour un parti, ni pour un autre, ni pour un gouvernement, ni pour un autre.

Sans tenir compte des circonstances historiques ni des conjectures économiques, il regrette le temps de Primo de Rivera.

L'ouvrier valencien n'est donc, ni de cœur ni encore moins de raison, politicien.

2° Il n'a guère confiance dans le syndicat qu'il croit être au service de la politique et de l'entreprise. Je ne me réfère pas aux apprentis ni aux jeunes ouvriers.

3° Il souhaite un changement sans savoir lequel ; comme le malade qui se retourne sur son lit ; il considère comme une gêne les patrons et les riches ; leurs défenseurs sont l'armée et l'Eglise ; et il s'oppose à eux dans l'ordre suivant : patrons, riches, l'Eglise — dont il n'a pas peur — et l'armée — dont il a peur.

Conclusions économiques.

4° Il croit que le salaire légal est un salaire de famine, par conséquent injuste, et sans tenir compte ni de la guerre civile ni de la guerre mondiale il en rend responsable la soif de richesse chez les patrons et le luxe et le gaspillage chez les riches.

5° Il n'apprécie pas les assurances sociales, dans lesquelles il ne voit qu'une diminution de sa paye et une gestion étrangère, sans que cela l'empêche d'en profiter : allocations familiales, de chômage, d'accident, de vieillesse, de maladie et de mort... ; Il croit que si, au salaire remis entre ses mains, on ajoutait la somme des charges sociales, il recevrait un salaire juste, et il espère qu'on le lui donnera.

6° Le droit à l'habitation gratuite réside au fond de son âme.

Conclusions religieuses, morales et culturelles.

7° Selon un pourcentage très élevé — j'ai parlé une fois de 75 pour 100 et je suis resté en dessous de la vérité, — il est immoral dans ses relations sexuelles : marié ou célibataire. Je n'ai pas à vous redire que je parle d'une manière générale.

---

(1) Traduction de *la D. C.* de l'article paru dans l'hebdomadaire espagnol *Ecclesia* du 1. 12. 1951.

Les célibataires ne fondent pas de foyers. Ceux qui sont mariés ne voient dans la femme que l'aspect plaisir, évitant autant qu'ils le peuvent d'avoir des enfants.

L'ouvrier parle plus de choses obscènes et d'aventures donjuanesques plus ou moins réelles, que de politique, de sociologie et d'économie. Il donne à penser qu'il est à ce point de vue amoral.

Il considère ses dérèglements comme une preuve de virilité.

Il vole son entreprise quand l'occasion s'en présente, en ce qui concerne le travail et aussi les choses, agissant comme si par là il faisait une compensation occulte, évitant toutefois de tomber entre les mains de la justice.

8° Selon le pourcentage que nous citions, il n'a pas de religion. Il ignore Dieu et ne croit pas en lui, ni par conséquent en Jésus-Christ. Il blasphème souvent.

Il considère la religion comme une affaire pour les femmes et les enfants, et il n'est en général pas hostile à ce que sa femme et ses enfants y croient. Bien qu'il tienne les curés pour des paresseux à la solde de l'entreprise, des riches et du budget de l'Etat, bien qu'il ne croit pas en leur chasteté et ait comme gravée au feu la caricature du moine, il n'est pas rare qu'il parle bien de quelque curé et ait gardé le souvenir de la charité d'autres.

9° De nombreux ouvriers sont illettrés, et ceux qui ne le sont pas ont la seule culture de ne pas penser avec leur tête. Ils constituent une masse facile à entraîner.

Conclusions humaines.

10° Plus que les injustices, il hait les façons hautaines des patrons et des contremaîtres ainsi que les manières despotiques.

Tel est le beau tableau que l'on se fait en lisant les rapports dont j'ai parlé et en prenant le pouls du cœur des ouvriers.

Il se peut que quelques-uns d'entre vous ne le croient pas si noir, il se peut aussi qu'ils aient raison et je prie Dieu qu'il en soit ainsi.

Logements et salaires.

Du pain au sens strict et au sens large.

Au sens strict : un pain sain, abondant et nutritif à tout prix, c'est-à-dire : *a*) en supprimant non seulement les biscuits, mais aussi les catégories de pain. Tous les Espagnols doivent manger le même pain tant que les ouvriers n'en auront pas largement assez ; *b*) en condamnant à des peines corporelles, y compris la peine suprême, ceux qui s'engraissent avec la faim du peuple. La juste sanction du crime de l'express d'Andalousie arrêta les crimes sous la dictature de Primo de Rivera. Les amendes ne suffisent pas, car les criminels ont l'habitude de se dédommager d'avance ; *c*) en frappant d'impôts tous les divertissements et les jeux en fonction et seulement en fonction du pain ; *d*) en vendant au dehors ce que nous pouvons vendre honorablement.

Si, en même temps qu'on rend clairement compte au peuple de ces mesures, on conduisait une critique saine et positive grâce à une loi de la presse bien établie, les murmures, exagérations et grandes calomnies cesseraient et on applaudirait aux efforts de géant que fait le régime.

Je crois qu'à ce point de vue nous voyons la fin des mauvais jours, puisque le Seigneur nous donne une bonne récolte et qu'il semble que ceux qui nous regardaient tant de travers nous considèrent d'un meilleur œil.

Au sens large : l'ouvrier ne doit pas plus manquer des aliments vitaux de base : pain, pommes de terre, légumes, graisse..., que de maison, vêtements, éducation pour ses enfants et possibilité d'épargne.

Il sait que le monde traverse une période de confusion et de difficultés économiques, mais il croit que c'est pire en Espagne qu'ailleurs, par exemple pire qu'en France et en Italie pour la pénurie des aliments ; sans penser aux mauvaises années par lesquelles est passée notre agriculture ni à l'isolement dans lequel nous a laissés, avec tant d'aveuglement, la nation prêteuse du monde.

L'ouvrier ne s'explique pas le manque d'huile. Une campagne de vérités, pour dures qu'elles soient à entendre, lui ferait du bien, beaucoup de bien.

Habitation : sans arriver à ce qui actuellement est une utopie, l'habitation gratuite, il faut cependant la faciliter à l'ouvrier au moindre prix qui ne devrait pas dépasser le cinquième du salaire.

Sans maison, il n'y a pas de famille et par conséquent ni religion, ni morale, ni patrie.

En Espagne, on travaille dans ce sens beaucoup et bien, grâce aux institutions du régime : Institut national de l'habitation, œuvre syndicale du foyer, etc., appuyées par l'Institut de crédit de la reconstruction nationale.

Je n'ai pas assez d'éléments pour baser mon jugement, bien que j'aie parlé avec des Français et des Italiens sur ce sujet ; mais je dirai qu'en Espagne, on fait plus pour l'habitation bon marché que dans ces deux nations sœurs.

J'ai favorablement impressionné un personnage venant d'Italie quand je lui ai parlé des facilités qu'offre en Espagne l'Institut national de l'habitation pour donner des logements bon marché aux ouvriers.

Il me communiqua l'amertume qu'il ressentait du fait que dans ce domaine les institutions de son pays manquent d'une impulsion constante et efficace. Autour de Rome, il y a, paraît-il, quelque 200 000 personnes sans toit.

Veuille le Seigneur que ces pauvres soient secourus et qu'ils ne se convertissent pas en d'autres barbares qui assaillent le Capitole.

A Valence, les autorités gouvernementales, provinciales, municipales, syndicales, travaillent avec courage et succès, et elles font travailler plusieurs entreprises. Mais il y a beaucoup à faire. Hier soir, un médecin me disait qu'un de ses collègues avait été appelé auprès d'une vieille femme. Il y alla, en bon fils de l'Eglise, et dans un taudis qui avait 9 mètres carrés de surface, il trouva six personnes qui dormaient sur des feuilles de maïs. La vieille femme dans un coin. A l'arrivée du médecin, ces pauvres gens lui dirent : « Don Ramon, il faut nous lever ? — Non, repliez vos jambes et j'arriverai bien à passer. » Un cas parmi des centaines du même genre.

L'Eglise prend sa part. Nous avons terminé les groupes de Patraix, Tendetes et Benicalap, qui ont coûté un total de 20 millions de pesetas. Les logements des deux premiers ont déjà été adjugés. Il ne reste plus qu'à adjuger les 50 habitations du troisième groupe. Ce succès est dû — et je ne me lasse pas de le dire, car je ne veux pas m'attribuer une réussite qui n'est pas mienne — à l'Institut national de l'habitation, dont l'activité en Espagne

est prodigieuse, aidé, comme je l'ai dit, par l'Institut de crédit de la reconstruction nationale. L'Eglise, grâce à la charité des Valenciens, donne le terrain, ensuite elle rencontre l'aide de ces Instituts nationaux.

On commence déjà la construction du groupe Saint-Marcellin qui comprendra 500 maisons ou logements familiaux, avec une église et des écoles. Il ne coûtera pas moins de 39 millions de pesetas.

Le vêtement, l'éducation des enfants, l'épargne et la prévoyance, complètent le concept de pain au sens large, et, dans l'esprit de Léon XIII, celui de juste salaire vital familial.

Quand j'entends dans tant de conférences parler avec de grandes phrases de contrat de société au lieu de contrat de travail, de cogestion de l'entreprise, de conseil social de l'entreprise — bon juge de paix, — d'actionnariat ouvrier, de participation aux bénéfices, etc., il me semble qu'on parle du pays de cocagne de l'ouvrier et de l'âge d'or, tous ces grands mots apparaissent comme un épouvantail mis dans le champs de l'ouvrier pour que le capital n'achève pas de manger son juste pain au sens strict et large. Je ne sais pas si je me trompe. Il me semble que tout cela fait amèrement sourire l'ouvrier. Je voudrais que ces lendemains soient des réalités. Je crois que l'humanité ira en progressant — en tant que prélat, c'est de toute mon âme que je le désire, — de sorte qu'aucun homme n'abuse d'un autre homme socialement et économiquement. Mais nous sommes des hommes d'aujourd'hui, et tout en regardant l'avenir avec sympathie et en faisant des projets d'une façon décidée, nous devons voir ce qui aujourd'hui est juste et possible.

Je vous dis — et vous me corrigerez après en particulier si je me trompe — que l'ouvrier, soixante ans après l'Encyclique *Rerum Novarum*, serait content si on lui donnait ce *salaire* que ce *Lumen in caelo* que fut Léon XIII a défini comme *juste*. Bien plus, je dirais d'une façon concrète que si on remettait entre les mains de l'ouvrier, en plus de ce qu'il touche, ce qui lui est retenu, à lui et à l'entreprise, pour les charges sociales, il se sentirait content.

Je ne dis pas que ce serait une réussite ; je ne suis pas économiste et je suppose que les législateurs ont pensé le problème comme il faut et non seulement avec de bonnes intentions. Ce que je veux dire, c'est que l'ouvrier croit qu'avec cette somme en main, il pourrait manger, se vêtir, se loger et élever ses enfants. Ce que je veux dire aussi, c'est que le salaire légal n'arrive pas à couvrir ces nécessités, et, par conséquent, objectivement il n'est pas juste. En donnant seulement le salaire légal, on ne tombe pas sous le coup de la justice des hommes ; on tombe sous le coup de la justice de Dieu s'il n'y a pas d'excuses, comme celle que constituerait, par exemple, le fait que l'entreprise ne peut réellement pas donner plus.

Il faut donner le salaire vital familial, et il faut pour cela mettre en œuvre tous les moyens justes :

a) Par un supplément d'heures de travail, dans la mesure où cela ne puisse pas nuire au salut ou à la dignité de la personne humaine ; les huit heures de travail ne sont pas un dogme ; *b*) par des primes à la production intéressant l'ouvrier à l'entreprise ; *c*) par des payes extraordinaires ; *d*) par des économats qui soient vraiment sincères, comme celui que me décrivait l'évêque de Ciudad Real, d'un propriétaire dont les colons sont si contents qu'ils n'ont rien à réclamer. Colons qui gagnent au moins 20 pesetas par jour, mais pour qui le kilo de pain coûte 2 pesetas. Où est le temps de mon enfance où il coûtait à peine 50 centimes ?

Vous me direz que l'ouvrier s'en déclarera content aujourd'hui, mais recommencera à réclamer demain. Je le crois aussi. Et ce ne sera pas injuste si ce qu'il demande demain est juste ; avec le progrès matériel et moral, la joie augmentera dans cette pauvre vallée de larmes.

Vous me direz que l'ouvrier mangerait mieux, s'habillerait mieux, se logerait mieux, élèverait mieux ses enfants, s'il ne gaspillait pas tant en tabac, alcool, cinéma, plaisirs et femmes. C'est vrai ; mais il ne mangerait pas beaucoup mieux, il ne s'habillerait pas beaucoup mieux et il n'élèverait pas beaucoup mieux ses enfants. Je parle d'une manière générale. Les ouvriers ne cherchent pas des plaisirs chers, leurs plaisirs sont des plaisirs de troisième classe dans lesquels ils recherchent un soulagement à leur situation. Observez que j'ai les chiffres concrets de ce que leur coûtent ces diversions, même les femmes. Ils se croient esclaves ; ils cherchent un plaisir qui soulage leur joug. Ils se croient esclaves et le chantent. Ils disent qu'autrefois les esclaves s'achetaient et que maintenant ils se louent. Si on vous objecte ce détournement du salaire de la part de l'ouvrier, patrons, riches et vous tous qui n'êtes pas ouvriers, écoutez les paroles de Jésus-Christ : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre. »

Les prétentions injustes comme celles d'enfants capricieux ; les prétentions utopiques, les plaisirs illicites, mauvais et déréglés, viennent du manque d'éducation des ouvriers.

• • •

Ces dernières lignes montrent avec raison qu'aux devoirs primordiaux de justice et de charité s'ajoute un devoir non moins impérieux d'éducation. Le patriarche de Madrid aboutit à cette même conclusion en parlant des faubourgs de la capitale (1) *:*

Une grande partie des habitants des faubourgs pas absolument tous, mais la grande masse du peuple, est dégénérée. Leur misère les a réduits à la dernière condition humaine ; ses taudis obscurs, leurs haillons sales, leurs rues boueuses et tortueuses, l'inquiétude obsédante pour le pain quotidien, ont diminué leurs facultés, raccourci leurs horizons, tari les sources de la joie, créant une ambiance de dégoût, d'envie et de désespoir ; les nécessités de la vie ont fait disparaître la culture de l'esprit. La vie religieuse a été reléguée à des termes plus lointains pour pouvoir s'occuper d'autres choses d'un réalisme plus cru ; et bientôt elle en est arrivée à être haïe. Si vous leur demandez pourquoi, beaucoup vous répondent : « Parce que Dieu est injuste et parce que ceux qui vivent comme il faut pratiquent leur religion. »

La préoccupation pour les faubourgs ne date pas d'aujourd'hui, comme ne date pas d'aujourd'hui la préoccupation pour les pauvres, et, actuellement elle a atteint des proportions consolantes et exemplaires. Il y a toujours eu de la charité, mais une charité sporadique, individualiste, occasionnelle, pas une charité organisée. Cela n'est pas une solution. Il ne faut pas croire que la charité, individuelle ou même organisée, soit la vraie solution au problème particulier du faubourg, parce que ce n'est ni la

(1) D'après *Ecclesia* du 15. 12. 1951. — Traduction de *la D. C.*

pauvreté ni la misère qui en sont à la racine. Les aumônes en argent ont inondé les quartiers extérieurs de Madrid et elles n'ont pas supprimé le problème des faubourgs. L'argent par lui-même ne peut rien faire, on aura beau paver toutes ses rues, y construire de beaux logements, donner à tous la nourriture et le vêtement, il n'en résultera rien, parce que, rapidement, à cause de la dégénération de ses habitants, les rues seront boueuses, les maisons des étables, les vêtements des guenilles et la nourriture peu appétissante.

La véritable solution consiste à instaurer le contraire du mal existant, la régénération, et avec elle la rééducation et la rechristianisation dans ce même ordre et en gradation ascendante. Redonner aux habitants des faubourgs conscience de leur condition humaine, c'est-à-dire remettre en activité leurs facultés intellectuelles. Après les avoir réveillées, les éduquer, les mettre en condition de service, faire qu'ils puissent les utiliser conformément aux fins du Créateur, et, finalement, christianiser ce potentiel humain ressuscité.

LA PRESSE CATHOLIQUE ESPAGNOLE D'AUJOURD'HUI

Conformément à la décision de la Commission permanente des éditeurs de journaux catholiques, l'Assemblée générale annuelle s'est tenue du 13 *au* 27 *octobre* 1951 *à Bilbao et à Saragosse. Au cours de cette session, M. Gonzalez, conseiller délégué de la* Gaceta del Norte *présenta un tableau de la presse catholique espagnole d'aujourd'hui, dans un rapport vivant et précis dont voici la traduction* (1) :

Résumé historique

Un rapport, même bref, relatif à l'ensemble de la presse catholique d'Espagne, exige, à mon avis, qu'on jette un coup d'œil rétrospectif sur l'origine et la conception commune de cette presse qui, en général et par antonomase, s'appelle parmi nous *la bonne presse*, adoptant ainsi le nom sous lequel apparut, pour la première fois en France, en 1873, grâce à l'initiative des Pères de l'Assomption, *la Maison de la Bonne Presse.*

En ce qui concerne l'Espagne, en 1847, le P. Antoine-Marie Claret, élevé aujourd'hui sur les autels, fonda l'*Editorial religiosa* de Barcelone, et notre philosophe Balmès, modèle et prototype du publiciste catholique, avait déjà fondé *El Pensamiento de la Nacion* (1844), ainsi que d'autres publications. A partir de cette époque, nous pourrions citer un bon nombre de revues et de journaux qui parurent, avec les interruptions dues aux vicissitudes de la politique. En 1890, on compte une dizaine de journaux catholiques, sans parler des journaux politiques (traditionnalistes) qui défendent la doctrine catholique et dont le nombre, à cette date, est de 80.

Cependant, le mouvement proprement dit de *la presse catholique* commence en Espagne au début de ce siècle. A Séville (en mai 1904) se tint la première Assemblée nationale de la bonne presse. La seconde eut lieu à Saragosse en 1908. Entre temps, le P. Dueso publia son fameux tract *Scandale, Scandale !* sur la presse sectaire et la nécessité de la combattre et de contrecarrer son influence par celle d'une presse catholique. L'Assemblée de Saragosse décida la création d'une agence d'information catholique appelée *Prensa Asociada.* De 1905 à 1907, le Dr Lopez Pelaez, évêque de Jaca, que toute l'Espagne surnommait l' « apôtre de la bonne presse », publie trois livres sur ce sujet qui émeuvent l'opinion, tandis que le P. Duesco, dans sa revue *El Iris de Paz* (L'arc-en-ciel de paix), préconise une souscription nationale en vue d'assurer le financement et le bon succès de l'agence. A partir de 1916, et jusqu'à nos jours, est célébré annuellement le « Jour de la presse catholique ».

Depuis, diverses entreprises privées ont fondé différents périodiques. Entre 1878 et 1900, apparaissent *El Diario de Avila, El Correo Catalan, El Diario de Palencia, El Correo de Andalucia, El Correo de Zamora* et *El Correo Gallego.* En 1901, *El Diario Montanes* et *El Noticiero* de Saragosse. Le 11 octobre est publié le premier numéro de *La Gaceta del Norte*, de Bilbao, premier journal catholique imprimé en Espagne. En 1911, *La Gaceta del Norte* achète à Madrid *El Debate*, pour lui conférer son propre caractère et, un an après, elle le remet entre les mains de don Angel Herrera, donnant ainsi naissance à l'édition catholique, laquelle communique une grande impulsion à *El Debate* et étend, à partir de cette date, la publication de périodiques catholiques à diverses grandes villes d'Espagne.

Afin de coordonner et de promouvoir les œuvres et les activités catholiques dans le domaine de l'apostolat de la presse, la hiérarchie ecclésiastique nationale d'Espagne dispose du Comité national de la presse catholique, comme organe officiel.

En 1947, la Conférence des Révérendissimes Métropolitains organisa définitivement ce Comité, sous la présidence du nouvel évêque conseiller national de l'Action catholique espagnole.

En cette année 1951, le Comité a été chargé d'organiser un Bureau général d'information et de statistiques de l'Eglise et de rétablir le fonctionnement de l'Agence *Presse Associée* (*Prensa Asociada*), comme organe de transmission de renseignements pouvant faciliter ledit bureau central pour l'utilité de la presse nationale et étrangère.

Statistique des publications.

Actuellement sont éditées en Espagne 900 publications périodiques, dont voici le détail, sans compter les *bulletins ecclésiastiques* :

Périodiques quotidiens	111
Feuilles du lundi	24
Revues religieuses	343
Revues sociales	52
Revues culturelles et d'enseignement	73
Revues d'administration, de droit et de législation	35
Revues techniques et scientifiques	70

(1) Traduction de *la D. C.* sur le texte espagnol par J. THOMAS-D'HOSTE.

Revues d'agriculture, d'industrie, de commerce, d'économie et de finances......	73
Revues de médecine, de pharmacie, de médecine vétérinaire....................	49
Revues récréatives et pour enfants......	15
Revues de tourisme et de voyages.......	7
Revues des spectacles, des loisirs et de la radio...........................	21
Revues littéraires et d'information......	100
Publications annuelles de caractères divers.	57

Parmi les 111 quotidiens, la presse dite du mouvement (politique) édite :

Journaux du matin...	30	total 42 périodiques
Journaux du soir....	7	
Journaux du lundi.....	5	

Les 69 autres sont des quotidiens publiés par des entreprises privées.

Classification de la presse espagnole.

Tout cet ensemble de publications périodiques, nous pouvons le répartir, en ce qui nous concerne, en trois classes d'organes périodiques : *a*) *Presse officielle de l'Eglise* ; *b*) Presse éditée par des *entreprises particulières* qui dirigent et administrent leurs périodiques et, parmi ces entreprises, celles qui ont été fondées et qui maintiennent leurs publications à des fins de *propagande* et *d'apostolat* catholiques ; et *c*) Presse *politique* du mouvement.

Il convient de faire ici une remarque concernant la position spéciale du problème religieux en Espagne, si différent de celui des autres pays, qui permet d'affirmer ce qui suit : les Espagnols sont ou bien catholiques ou bien ils ne sont rien. Le maître indiscuté des lettres espagnoles, don Marcellino Menendez Pelayo, écrivait, il y a un demi-siècle, dans son ouvrage monumental : *Historia de los Heterodoxos Espanoles :* « Les libres penseurs espagnols sont de la pire race d'impies que l'on connaisse dans le monde, parce que... l'Espagnol qui a cessé d'être catholique est incapable de créer en quoi que ce soit quelque chose qui échappe à l'obsession d'un certain sentiment commun et pratique, la plupart du temps matériel, égoïste et très grossier. »

Nous n'avons pas à résoudre chez nous le délicat problème qui se pose dans d'autres pays aux confessions religieuses différentes, car les protestants qui vivent en Espagne constituent des minorités insignifiantes, formées principalement d'étrangers.

En conséquence de cette situation, toute la presse publiée aujourd'hui en Espagne, y compris la presse politique, s'inspire de principes chrétiens et est dirigée par des catholiques plus ou moins fervents.

La presse officielle de l'Église en Espagne.

Les « bulletins officiels ».

L'Eglise dispose en Espagne (en premier lieu) de bulletins officiels dans tous les diocèses pour faire parvenir officiellement sa voix jusqu'aux fidèles. Peu après le Concordat de 1851, fut publiée une *R. O.*, le 12 juillet 1862, qui résume exactement la situation juridique de ces publications. Elles ont le caractère de publications officielles, non seulement exemptes de comporter un éditeur responsable, mais encore reconnues avec toutes les prérogatives attachées à la reconnaissance de l' « officialité », dans le double sens d' « officialité *ecclésiastique* » que leur confère le droit canonique (c. 335) et d' « officialité *civile* » que leur reconnaît l'Etat espagnol.

En plus du caractère purement administratif de ces publications, il est bien clair que ces bulletins (*R. O.* en date du 20 avril 1883) peuvent publier des articles « qui cadrent exactement avec l'objet de leur institution, sans donner lieu à des polémiques, sans contenir des articles qui, directement ou indirectement, traitent de politique ou d'autres sujets étrangers à leur spécialité respective ; et cela afin d'éviter les conflits et les difficultés qui peuvent naître d'une attitude contraire à cette manière de faire, au détriment des véritables intérêts de l'Eglise et du prestige de l'épiscopat, qu'il importe tant de conserver dans une sphère dominant le champ clos des agitations de parti ».

Les « bulletins ecclésiastiques » d'Espagne s'en sont tenus fidèlement à cette directive. Les fidèles y ont toujours trouvé la consigne précise et l'orientation pour chaque conjoncture, non seulement dans les textes des pastorales et des circulaires épiscopales, mais dans les articles d'écrivains distingués que, suivant les circonstances, on admire dans ces publications, aussi bien comme informateurs de l'actualité religieuse que comme journalistes exposant la culture chrétienne.

D'autres publications de caractère diocésain et paroissial bénéficient de l'exemption de la censure et des privilèges qui en découlent. Il suffit pour cela que les Révérendissimes Ordinaires des diocèses autorisent leur édition comme « supplément du bulletin ecclésiastique ». En fait, nombreux sont les diocèses qui ont ces suppléments pour le service d'information et de formation des œuvres d'apostolat.

Presse de l'Action catholique.

La direction centrale de l'Action catholique espagnole, organisme de caractère hiérarchique supérieur, directeur et coordinateur de toute l'Action catholique dans notre patrie, a son organe officiel de presse : c'est la revue hebdomadaire *Ecclesia* qui publie ses numéros avec exemption de toute censure non catholique, étant donné que se reflète intégralement, dans les pages de cette revue, la vie catholique nationale et internationale. Dans ses éditoriaux, sont examinés et jugés, suivant un critère indépendant, tous les problèmes que le périodique se décide de traiter dans l'ordre religieux, culturel, social et politique ; par ce dernier terme d'ordre politique, il faut entendre cette politique « élevée » qui, en raison de sa très étroite relation avec la vie religieuse, ne peut rester en marge du domaine propre à une revue officielle catholique.

De leur côté, chacune des branches de l'Action catholique publie ses revues et hebdomadaires, nationaux ou diocésains, dont le plus important, de caractère national, est l'hebdomadaire intitulé *Signo*, organe de la Jeunesse masculine d'Action catholique espagnole, fondé en 1936.

Je tiens à noter aussi que les documents pontificaux, lettres pastorales, instructions et directives de la hiérarchie ecclésiastique, parviennent toujours, au moyen de cette presse, intégralement et pleinement, au clergé et aux fidèles.

Mais, ajoutons qu'un bon nombre de périodiques quotidiens recueillent, grâce à Dieu, constamment, la voix de l'Eglise dans notre patrie, la diffusent, la propagent et, ce qui est plus intéressant, la

mettent en pratique. Ceux-là, en toute équité et pleinement, méritent le titre de *presse catholique* et de *périodiques catholiques*.

Presse catholique et périodiques catholiques.

Certes, ainsi que je vous le disais au Congrès de Rome, ces périodiques ne se bornent pas exclusivement à ne pas outrepasser les limites de la censure établies par l'autorité ecclésiastique, mais encore leur esprit et leur tendance catholiques sont clairement manifestés par la direction qu'ils suivent, le ton qu'ils prennent et leur façon de traiter les sujets d'actualité, conformément aux normes dogmatiques et morales que l'Eglise prescrit et recommande.

En ce qui concerne la diffusion de la doctrine, je citerai comme un exemple éloquent qu'une grande partie des quotidiens espagnols ont publié le texte intégral du Message de S. S. le Pape Pie XII au IIIe Congrès de la presse catholique de Rome.

Encore un exemple qui montre l'acceptation des directives de la hiérarchie : il a trait au cas non moins éloquent du critère moral relatif à la publicité des spectacles.

La publicité des spectacles dans la presse catholique.

Rappelez-vous que le Pape Pie XII, dans le Message que je viens de mentionner, parle de ce problème ardu :

« Qu'elle ait le courage — fût-ce au prix de sacrifices pécuniaires — de proscrire impitoyablement de ses colonnes toute annonce, toute publicité outrageante à la foi ou à l'honnêteté. Ce faisant, elle gagnera en valeur intrinsèque, elle finira par conquérir l'estime, puis la confiance ; elle justifiera la consigne souvent répétée : *A chaque foyer catholique, le journal catholique.* »

La hiérarchie espagnole accueillit l'appel pontifical et la Conférence des Métropilitains publia, le 25 juillet de l'année dernière, une « instruction pastorale et des normes concernant la critique, la propagande et la publicité des œuvres littéraires, théâtrales, cinématographiques de caractère hétérodoxes et immoral », avec un exposé de la véritable doctrine sur le scandale et sur la coopération dans la presse, en concrétisant, sous forme de *règles détaillées*, la conduite à suivre par tous ceux qui doivent faire honneur à leur profession de journalistes catholiques et qui désirent « sentir avec l'Eglise ».

Concernant ce problème concret de la publicité des spectacles, les évêques métropolitains s'expriment ainsi :

« 5° Etant donné le caractère de service public d'information des réclames « placards de spectacles », on pourra y insérer l'annonce de toutes sortes de pièces ou de films, à l'exception des « placards » correspondants aux salles qui, habituellement, se consacrent aux spectacles immoraux. Cependant, la presse catholique doit continuer à publier la censure morale — de l'Eglise — de chacun des spectacles annoncés.

[...]

En conséquence :

a) Dans aucune rubrique d'annonces ou de réclame on ne pourra rien publier qui, dans le texte ou dans la gravure, contienne quelque chose d'immoral.

b) En aucun cas, il n'est permis de publier des annonces ou des réclames de spectacles immoraux.

c) Dans le cas seulement où l'on sera certain de la moralité du spectacle, on pourra le recommander. A cet effet, on devra apporter la plus grande vigilance à en connaître au préalable la moralité ou l'immoralité.

d) Si, dans certains cas, malgré toutes les recherches et toute la diligence requises, il n'a pas été possible de vérifier préalablement la moralité d'un spectacle, moralité qui reste incertaine, et s'il y avait un grave préjudice à refuser d'en insérer la réclame, on pourra l'annoncer, mais en prévenant les lecteurs qu'on le fait uniquement à titre d'information et sans que cela signifie la moindre recommandation.

e) Que personne ne prétende s'excuser en prétextant qu'aujourd'hui tous les spectacles sont soumis à la censure officielle. S'il est certain qu'un Etat catholique comme le nôtre doit proscrire ce qui est gravement immoral, il n'en est pas moins vrai qu'une censure « civile » ne peut être aussi exigeante que la censure de caractère religieux destinée à orienter et à former la conscience des fidèles. »

Nous sommes heureux de signaler que la *Gaceta del Norte*, pour raison de critique et pour conserver la plus ample liberté d'orientation et d'appréciation, n'admet pas le « placard des spectacles » rétribué. A titre purement d'information, elle publie un petit guide avec les cotes morales qu'elle reçoit des organismes autorisés par la hiérarchie ecclésiastique. Nous procédons ainsi depuis longtemps dans notre journal.

A l'honneur de la presse catholique espagnole, je signalerai aussi qu'une enquête, faite par le Comité central de l'Action catholique espagnole a publié la liste des journaux espagnols qui se sont engagés à observer les normes dictées par les Révérendissimes Métropolitains en cette matière. Les voici par ordre alphabétique de province ou de grandes villes :

Diario de Avila ; Hoy de Badajoz ; *El Correo* de Barcelone ; *El Correo Espanol-El Pueblo Vasco* de Bilbao ; *Diario de Burgos* et *La Voz de Castilla* de Burgos ; *Ideal* de Grenade ; *El Ideal Gallego* de la Corogne ; *Ya et Pueblo* de Madrid ; *La Verdad* de Murcie ; *La Region* d'Orense ; *Diario de Navarra* et *Pensamiento Navarro* de Pampelune ; *El Diario Montanes* de Santander ; *El Diario Vasco* de Saint-Sébastien ; *La Noche* et *El Correo Gallego* de Santiago ; *El Adelantado* de Ségovie ; *El Correo de Andalucia* de Séville ; *Las Provincias* de Valence ; *Diario Regional* de Valladolid ; *El Correo de Zamora ; El Noticiero* de Saragosse ; *Arriba Espana* de Pampelune et *Region* d'Oviedo.

Au total : 27 journaux espagnols s'engagent à se conformer à la pensée pontificale et aux normes des Métropolitains espagnols en matière de publicité de spectacles.

Difficultés de la presse catholique espagnole.

Elles sont de deux sortes : les unes *d'ordre matériel*, les autres provenant de circonstances spéciales de la guerre et de l'après-guerre.

Au cours de ces dernières années, la presse espagnole tout entière a rencontré de nombreuses difficultés d'*ordre matériel*. Durant la guerre d'Espagne, nos ateliers furent réquisitionnés et en partie détruits ; et le mal que nous avons eu pour les réparer a été aussi la conséquence de notre

pauvreté et de l'isolement injuste dans lequel on a tenu l'Espagne depuis la dernière guerre mondiale.

Dans l'*ordre économique*, nos difficultés se sont principalement traduites par le manque de devises, indispensables pour l'importation des matières premières destinées à la fabrication du papier et pour l'importation de nouvelles machines d'imprimerie.

Sans compter que la qualité médiocre du papier d'imprimerie de fabrication nationale porte préjudice à la bonne présentation typographique de nos publications ; les prix élevés qu'a atteint ce papier ont imposé des restrictions nécessaires et obligatoires dans la répartition du papier employé par la presse. D'autre part, l'impossibilité de renouveler les machines et l'outillage de nos ateliers fait que nous devons nous contenter encore maintenant des mêmes éléments dont nous disposions en 1936 : c'est-à-dire d'une machinerie qui se montre en fort mauvais état et antique.

Situation juridique.

L'Espagne a subi, durant notre guerre, la commotion sociale et politique la plus grave du siècle.

En péril de mort, dans un vigoureux mouvement d'autodéfense, elle affirma, au cours de journées sanglantes et glorieuses, sa volonté de rester fidèle à une tradition séculière intimement unie à la sauvegarde des valeurs fondamentales de la communauté humaine que menaçait le matérialisme communiste.

Dans ces cirsonstances tragiques, comme mesure de précaution élémentaire, fut établie par l'Etat espagnol, la censure de la presse. Et cette mesure subsiste encore. L'Espagne a été et est encore soumise à un régime de convalescence. Sur bien des points, cette censure s'exerce avec une totale bienveillance et elle n'existe pas pour les correspondants étrangers des grandes agences. Cependant, elle existe pour la presse espagnole et ce sont les matières d'ordre politique qui sont principalement visées par elle.

J'irai jusqu'à dire que cette intervention du gouvernement dans le régime de la presse a rendu impossible, en Espagne, la publication de la presse antireligieuse, pornographique et immorale ; ce qui constitue, par conséquent, un frein positif à l'irréligion et à la criminalité qui, file du vice, s'étale partout grâce à la pornographie, causant de terribles ravages au sein de la société moderne. Vous qui, tant de fois, dans vos « colonnes » avez tonné contre la licence et demandé aux pouvoirs publics d'intervenir pour remédier à une si déplorable situation, vous serez en mesure de me dire ce que vaut, pour la conservation des mœurs honnêtes d'un pays, l'absence totale de ces moyens de corruption.

• • •

Les choses étant ainsi, de l'aspiration à la liberté qui, d'année en année, caractérise toujours de plus vastes secteurs espagnols est né l'ardent désir de voir instaurer une *nouvelle organisation juridique de la presse espagnole*. On désire une reconsidération du problème qui ait pour conséquence de limiter et de concrétiser l'intervention du gouvernement, en rendant effective la suppression des entraves actuelles, c'est-à-dire la reconnaissance d'une vaste zone, dans laquelle la presse soit à même d'exercer sa tâche d'information au service de l'opinion publique, suivant un véritable esprit critique. En ce qui concerne la presse catholique, nous voudrions obtenir une *loi de presse* qui, dans le règlement de la liberté de critique et la responsabilité des éditeurs et directeurs de périodiques, s'inspire des principes exposés par le Saint-Père dans le Message de l'Année Sainte, maintenant écoulée, Message que je me suis permis de commenter brièvement lors de la VIII[e] Assemblée nationale de la Fédération des Associations de la presse d'Espagne qui a eu lieu ici, à Bilbao, au mois de juin, l'an dernier.

Nous nous garderons bien de défendre la position libérale, laquelle nie toute intervention de la loi et met sur le même pied la vérité et l'erreur, comme si celle-ci pouvait invoquer des droits. Nous repoussons de même la position totalitaire, qui s'érige comme norme de toute vérité et dédaigne toute opinion ou conscience publique, estimant qu'à l'Etat revient le droit exclusif de la formuler. Nous préconisons la solution chrétienne et espagnole d'un régime juridique qui permette, d'une part, l'expression de l'opinion publique, en collaborant comme il convient au bien commun et sauvegarde, d'autre part, les valeurs auxquelles personne ne peut s'attaquer ni renoncer sans se condamner à mort.

Telle a été la pensée de nos philosophes catholiques. Telle a été celle de Balmès qui, dans son ouvrage immortel *El protestantismo comparado con el catolicismo*, fit l'analyse la plus subtile que nous connaissons du concept de conscience publique, et dans son traité politique *Pensamiento de la Nacion* signala l'importance, pour tout gouvernement, de sentir le pouls de la nation et de tenir compte de sa voix pour mieux effectuer sa tâche de gouvernement. Cette aspiration concrète est un problème qui se pose depuis bien longtemps en Espagne.

Il y a vingt ans environ, le président d'alors du Comité central d'Action catholique, don Angel Herrera, fit, à la tribune publique, un examen profond de cette matière, analysant les différents statuts en vigueur dans d'autres pays et demandant la promulgation dans le nôtre d'une loi qui harmonise la liberté des périodiques avec le maintien de l'ordre juridique qui représente l'autorité. Ses paroles n'ont pas perdu de leur valeur : « Le problème ne consiste pas à rectifier le droit de presse, disait-il, mais à le créer. La presse a vécu durant le XIX[e] siècle sans normes juridiques... Faisons en sorte que notre politique, respectant tous les droits de l'Eglise, se déroule dans une zone aussi équidistante de la démocratie radicale que de l'étatisme... Pourquoi notre peuple ne serait-il pas le premier à présenter un droit de presse conciliant les intérêts opposés de l'autorité et de la liberté ?... Un droit qui contribue à renforcer le principe de l'autorité ; à restaurer l'esprit public et l'autorité morale de l'Etat ; qui, en même temps, permette aux journalistes d'exercer dignement leur profession, tende à élever leur position sociale et fasse d'eux les premiers collaborateurs de l'œuvre du gouvernement... La noble et honorable discussion de questions communes, dans une atmosphère de large compréhension, non seulement est licite, mais elle est encore salutaire et nécessaire aux peuples et aux gouvernements au sein desquels a pénétré la civilisation chrétienne. »

Voilà ce qu'on disait il y a vingt ans. Et on ajoutait : « Elever la position sociale, économique et politique des journalistes, c'est attirer au journalisme les meilleurs citoyens... Puissent ces

hommes d'élite ne pas manquer aux journaux. Dieu veuille qu'une *loi de presse* garantisse à ces hommes une sage et suffisante liberté. Une *loi de presse* dont, pour leur part, ils n'auront nul besoin, car leur droiture elle-même et l'élévation de leur âme — véritable idéal — les inciteraient à se montrer des collaborateurs désintéressés des gouvernants qui cherchent le bien de la collectivité. »

Ces paroles ont été prononcées il y a bien longtemps, mais elles énoncent une vérité permanente. Après les circonstances dramatiques qu'a traversées le monde, on peut les redire aujourd'hui avec la meilleure intention de servir le bien commun, la religion et la patrie. Elles ont été répétées par les lèvres même les plus autorisées de ceux que rehaussait aussi leur dignité épiscopale...

Le 11 mai de cette année, l'évêque de Malaga, développa, à l'Institut social Léon-XIII, le thème suivant : *Les relations entre la presse et l'Etat.* La Conférence fut un commentaire très sûr du Message pontifical du Congrès de Rome qui se déroula dans une haute, limpide et sereine atmosphère, avec des intentions pures et à des fins très élevées.

Après avoir exposé la pensée pontificale que nous connaissons tous, l'orateur ajoutait : « Le Pape formule la doctrine. Il ne juge de la politique d'aucun gouvernement, pas plus qu'il n'impose directement des principes fondamentaux. Cependant, ses paroles sont toujours des directives pour les gouvernants et les sujets de n'importe quelle nation qui écoutent avec un cœur humble et une religieuse adhésion intérieure la parole du Vicaire du Christ. »

L'évêque de Malaga appliqua directement, et d'une façon concrète, ces principes à la réalité espagnole, en recommandant ce « statut juridique établi par l'Etat qui est, à la fois, une garantie de légitime liberté pour les rédacteurs et les lecteurs, et une protection des droits légitimes du pouvoir, du bien commun et de l'ordre moral ». Et comme base de cette *loi de presse,* il énonçait les principes suivants : délits définis, tribunal indépendant, procès sommaire, sentence judiciaire, peine pour toute négligence inexcusable et peines sévères lorsque la malice est manifeste.

De son côté, le cardinal primat, dans sa lettre pastorale du 16 juin 1950, sur la Journée de presse catholique disait : « Saint Thomas enseigne que toutes les vertus morales consistent à être dans le juste milieu (et pour cela)... entre les libertés pernicieuses, le libertinage effréné de la presse trompant et corrompant le peuple, libertinage que l'Eglise a toujours condamné, et le totalitarisme d'Etat de la presse, il y a le juste milieu d'une liberté de presse responsable, propre à une société chrétienne, qui est celle définie par le code chrétien des Espagnols (art. 12). »

D'autres personnalités éminentes, ecclésiastiques et civiles, expriment dans ce sens et avec beaucoup de clarté les points de vue qui, à en juger par les déclarations de M. le ministre de l'Education nationale et par les enquêtes et recherches faites par la direction générale de la presse, méritent l'attention sérieuse des hautes autorités de l'Etat. Il est évident pour nous que la question de la nouvelle loi a été discutée au Conseil des ministres. C'est pourquoi on doit supposer que nous sommes à la veille d'une nouvelle réglementation de la presse espagnole.

La nécessité s'impose, en outre, pour des raisons de caractères divers mais que, au fond, on peut ramener à deux : d'une part, le fait que la question *liberté* est une des préoccupations politiques des Espagnols ; d'autre part, le besoin de différenciation technique indispensable dans la presse quotidienne espagnole, laquelle, en vertu du système actuel, est soumise nécessairement à une uniformité monotone en matière d'information.

Il serait pourtant inconsidéré de nier que, sous cette apparence si claire de la question, ne se cachent pas, dans la pratique, de graves problèmes devant lesquels il faut faire preuve de grande prudence.

Nous, Espagnols, nous avons subi dans notre propre chair une expérience trop terrible — expérience que subissent maintenant d'autres peuples — pour qu'après les centaines de milliers de victimes de la terreur et de la tyrannie communiste nous permettions de gaieté de cœur que la liberté soit exploitée par les ennemis. Notre peuple, amant de la liberté et de ses libertés, tout autant que quiconque au monde, a appris la cruelle leçon et sait que l'on ne peut accorder la liberté à ceux qui veulent en user exclusivement pour s'emparer du pouvoir, fermer la porte aux autres et en finir avec toutes les libertés, ainsi qu'ils l'ont fait dans d'autres nations.

Par ailleurs, aucune presse ne peut se considérer comme véritablement libre si, comme élément déterminant de sa liberté, elle ne possède pas, d'une façon effective, la *souveraineté* en matière d'informations, c'est-à-dire si elle ne dispose pas en propre de moyens d'information. Vous savez que les campagnes de presse les plus efficaces se font aujourd'hui grâce à l'information. Or, nous ne pourrons nous dire libres aussi longtemps que nous ne parviendrons pas à nous rendre indépendants de la servitude, en matière d'informations, à laquelle nous maintiennent assujettis les grandes agences mondiales d'informations qui, malheureusement, ne sont pas catholiques.

Il est intéressant de souligner ce second aspect de la question qui concerne tous les périodiques catholiques du monde.

• • •

En résumé : nous nous en tiendrons toujours, sur le terrain des principes et sur leur application pratique, quels que soient le régime politique ou la forme de gouvernement que le sort nous destine, aux enseignements lumineux qui, concernant le concept d'opinion publique, la mission de la presse et du journalisme catholiques, sont contenus dans les directives de l'Eglise et spécialement dans le Message, si souvent cité au cours de la présente information. Telle est notre ligne de conduite, et nous insisterons jusqu'à ce que nous ayons obtenu, dans notre patrie, un statut juridique de la presse qui s'inspire de ces principes. Mais il est une autre réalité que l'on ne peut nier : « La voix du monde, la voix de l'amour du prochain, la voix de la charité et de la justice ont été étouffées par la presse mondiale. La grande presse est presque tout entière aux mains d'athées et de francs-maçons » écrivaient avec un grand réalisme les évêques hollandais.

Que dirons-nous des grandes agences qui accaparent l'information mondiale ?

C'est pourquoi nous dirons pour terminer : nous n'obtiendrons l'authentique liberté que si nous disposons d'une grande agence catholique internationale d'information, ou d'agences catholiques d'informations, organisées entre elles qui, disposan

des mêmes moyens techniques puissants, modernes et rapides que détiennent les grandes agences, transmettent aux périodiques catholiques de toutes catégories des informations et des nouvelles périodiques (pas seulement des nouvelles catholiques), mais encore des nouvelles de tout genre ; nouvelles et informations inspirées, rédigées et sélectionnées suivant leur importance d'après un critère catholique et conformément aux principes de vérité, de justice et de charité dont doit s'inspirer toujours, et en tout, le journalisme catholique.

C'est là, je crois, l'une des grandes et efficaces tâches que doivent réaliser nos organismes catholiques.

Message de l'épiscopat canadien

La Presse du Canada a publié, le 12 octobre 1951, *la déclaration suivante de l'épiscopat canadien* (1) :

Les archevêques et évêques du Canada, réunis à Ottawa pour prendre part aux assises de leur réunion annuelle, ont constaté avec peine qu'une vague de matérialisme passe sur tout le pays. Les manifestations de cet esprit sont multiples, mais les archevêques et évêques veulent attirer l'attention de leurs fidèles et aussi des autorités compétentes sur les points suivants :

Les moyens de propagande modernes, tels la radio, la télévision, le théâtre, les magazines, ne doivent pas devenir les véhicules d'idées subversives dont les conséquences pratiques ne peuvent être mesurées. Les archevêques et évêques rappellent à tous les hommes sincères qui veulent préserver les richesses de notre civilisation chrétienne qu'il est dangereux de laisser circuler dans la presse et sur les ondes des idées qui tendent à démolir dans l'esprit des lecteurs et des auditeurs les fondements mêmes de la religion et de la morale.

Dans un monde qui souffre, et en face des persécutions qui affligent l'Eglise, les archevêques et évêques rappellent à tous leurs fidèles qu'ils doivent rechercher et adopter un genre de vie plus conforme à l'esprit de l'Evangile. Un laïcisme qui rejette pratiquement Dieu de la vie semble être la cause de ces maux dont souffre notre société. Aussi est-ce par la pratique d'une vie chrétienne exemplaire et la fréquentation des sacrements qu'il faut lutter contre les fléaux de l'alcoolisme et d'un sensualisme qui menacent la vie familiale et sociale de notre peuple.

Les archevêques et évêques du Canada demandent à tous leurs fidèles d'intensifier la vie de prière et de conformer leurs mœurs aux directives du Souverain Pontife en confiant à la Reine du ciel, la Vierge du Rosaire, les grandes intentions de l'Eglise qui sont toujours la paix dans le monde et entre les classes sociales. Cette paix sociale doit être fondée sur les vertus surnaturelles de justice et de charité, mais aussi sur l'action prudente, humble et persévérante de tous ceux qui acceptent de collaborer à la grâce de Dieu.

(1) Cinquante-cinq archevêques et cardinaux se trouvaient réunis cette année à Ottawa en réunion plénière. A l'issue de la réunion on a procédé au choix d'un nouveau conseil d'administration. S. Exc. Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, a été élu président ; S. Exc. Mgr J.-A. O'Sullivan, archevêque de Kingston, vice-président ; et S. Exc. Mgr Michael O'Neill, archevêque de Regina, trésorier. M. l'abbé Jean-Denis Cadieux, du diocèse de Valleyfield, P. Q., a été choisi comme secrétaire général de langue française, succédant à Mgr Lucien Beaudoin, C. S., maintenant curé de Saint-Joseph de Hull.

Activité du Bureau d'étude scientifique de Lourdes en 1951

Le *Journal de la Grotte* de Lourdes du 21 novembre 1951 publiait les statistiques suivantes du B. E. S. (anciennement Bureau des constatations) :

1° *Statistiques des médecins par nationalités :*

France et colonies : 791. — Italie : 159. — Angleterre, Ecosse, Galles et Irlande : 137. — Belgique : 130. — Sarre et Allemagne : 58. — Hollande : 54. — Suisse : 32. — Amériques : 21. — Autriche : 13. — Espagne : 6. — Egypte : 3. — Danemark : 2. — Ceylan : 2. — Portugal : 1. Finlande : 1.

Soit, au total : 1 410, donc 390 de plus qu'en 1950.

2° *Statistiques des médecins par spécialités :*

Médecine générale : 611. — Professeurs de Faculté : 55. — Etudiants : 225. — Pédiatrie : 66. — Phtisiologie : 66. — Chirurgie générale : 57. — Médecine sociale : 43. — Gynécologie : 41. — Neuropsychiatrie : 41. — Oto-rhino-laryngologie : 29. — Radiologie : 27. — Stomatologie : 26. — Pharmacie : 20. — Militaire : 22. — Biologie : 19. — Dermatologie : 18. — Cardiologie : 17. — Orthopédie : 10. — Anesthésie et divers : 7.

— *Fleurettes de toutes les saisons* ou *Petites histoires tirées de la vie des saints*, par PIERRE LADOUÉ. — Vol. in-16 (12 × 19 cm.), 192 pages, 330 francs. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris, VIe.

Dans un élégant volume, illustré de bois originaux de Louis Bouquet, M. Pierre Ladoué présente 70 histoires ou récits tirés de la vie des saints. Ainsi suivons-nous, tour à tour, saint Jean de Dieu, saint Benoît, sainte Scholastique, saint Jean Damascène, sainte Catherine de Sienne, sainte Monique, saint Boniface, saint Pascal Baylon, saint Yves, saint Bernardin de Sienne, saint Paul, saint François-Régis, saint Bonaventure, saint Ignace de Loyola, saint Dominique, saint Bernard, saint Martin, saint Eloi et beaucoup d'autres. Ce florilège de la sainteté, sorte de floretti collectifs, écrits dans une langue simple et pure, convient aux jeunes gens, mais il fera aussi les délices des grandes personnes. L'ouvrage est divisé en quatre parties, selon les saisons. En vue d'aider les éducateurs, il comporte, en dehors de la table des matières proprement dite, une table alphabétique qui indique les vertus spécialement pratiquées par tel ou tel saint.

— *Sainte Térèse d'Avila. Sa vie et ce qu'il faut avoir lu de ses écrits*, par RODOLPHE HOORNAERT. Editions Beyaert (Bruges), 1951. 368 pages.

Cet ouvrage, destiné au public cultivé et à ceux qui veulent nourrir leur vie spirituelle à l'école des grands maîtres, donne de larges extraits des œuvres de la grande sainte Térèse, choisis pour leur intérêt tant historique que doctrinal. Ces textes sont précédés d'un exposé de la vie de la Réformatrice du Carmel. Les quelque 40 pages de cette biographie font une introduction intéressante et utile à un témoignage spirituel qui ne laisse pas d'être d'accès difficile pour les hommes de notre temps.

DOSSIERS DE LA « D. C. »

Le centenaire de la mort du vénérable P. Libermann

Le Saint-Père a adressé la lettre suivante au Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, à l'occasion du centenaire de la mort du vénérable P. Libermann :

A NOTRE CHER FILS FRANCIS GRIFFIN, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT ET DU SAINT-CŒUR DE MARIE.

PIUS PP. XII

CHER FILS,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Le 2 février prochain, les fils du vénérable François-Marie-Paul Libermann auront la joie de célébrer avec éclat le centenaire de la mort de cet humble prêtre de France, restaurateur de l'ancienne Congrégation du Saint-Esprit et animateur d'une nouvelle légion d'apôtres qui écrivent depuis un siècle une page glorieuse de l'histoire missionnaire de l'Eglise.

Aussi est-ce de grand cœur que, répondant à votre requête, Nous appelons sur les prochaines fêtes, par l'intercession du saint Cœur de Marie, les plus abondantes grâces de l'Esprit-Saint. Que cette journée anniversaire soit pour votre Congrégation, dans le souvenir des grandes heures du passé, la source d'un avenir toujours plus fécond.

A juste titre, en effet, vous pouvez contempler le passé avec gratitude. Vous y évoquez d'abord l'ardente figure du P. Libermann, ce converti illuminé par la grâce, comme Saul au chemin de Damas ; ce malade tragiquement écarté de l'autel auquel il aspire, ce clerc sans apparences, mais non sans autorité déjà dans la conduite des âmes; cet apôtre, enfin, qu'un zèle admirable pour les peuples de race noire, alors si abandonnés spirituellement, allait bientôt porter jusqu'à la Cité de Pierre ; il devait y recevoir, en récompense de son indéfectible confiance, les lumières décisives qui éclaireront les onze dernières années de sa vie, quand, prêtre enfin, il groupera ses premiers missionnaires et les enverra, au milieu d'incessantes épreuves, féconder de leurs paroles et de leurs peines ce sol africain qui lui était si cher et qu'il ne connut pourtant jamais.

La semence était jetée en terre et ce bon ouvrier avait achevé sa tâche : « Autre est celui qui sème, et autre celui qui moissonne. » (*Joan.* IV, 37.) En 1852, 88 religieux déjà pleurèrent la mort prématurée de leur Père. Mais, en un siècle, la tige jeune et fragile a crû et s'est affermie ; aujourd'hui, ce n'est pas sans émotion que les quelque 4 500 membres de votre Congrégation, répartis à travers trois continents, rendront grâce à Dieu pour la fécondité spirituelle de cette vie d'apôtre, traversée de contradictions si déconcertantes pour qui ignore la conduite des voies providentielles.

Il y a quatre ans à peine, Nous prenions plaisir à adresser à votre prédécesseur, le cher Mgr Le Hunsec, Nos chaleureuses félicitations pour l'œuvre accomplie, au prix de tant de difficultés, par les fils du P. Libermann. Comment, en cette nouvelle circonstance, ne pas redire Nos paternels remerciements à tous ces vaillants missionnaires qui, dans un commun et fraternel effort avec d'autres familles religieuses, se dévouent à l'évangélisation de l'Afrique noire — où ils ont la charge de trente juridictions ecclésiastiques — et étendent même leur apostolat aux populations de couleur de plusieurs contrées de l'Amérique !

Que ce témoignage du Chef de l'Eglise soit pour vos Pères et vos Frères coadjuteurs un précieux encouragement à développer sans cesse l'œuvre du vénérable Libermann. Certes, de nos jours, les conditions en ont heureusement changé. Nous avons, en particulier, la joie de voir se lever sur cette terre d'Afrique, où près d'un millier de vos religieux dorment leur dernier sommeil, la relève attendue du clergé indigène ; mais l'action missionnaire n'en demeure pas moins aussi urgente et indispensable. Et Nous souhaitons que l'exemple de ce grand serviteur de Dieu, proposé, à l'occasion de son centenaire, aux jeunes d'aujourd'hui, suscite une légion d'apôtres nouveaux, même en ces pays chrétiens où une douloureuse raréfaction des vocations semblerait devoir tarir l'appel aux missions lointaines si celui-ci n'était pas précisément pour eux un gage assuré de vitalité religieuse. Nous renouvelons également ici le vœu que déjà Nous formulions en de mémorables circonstances : « Que tous les fidèles persévèrent en leur volonté d'aider les Missions, qu'ils multiplient pour elles leurs industries, qu'ils adressent à Dieu d'incessantes prières, qu'ils aident les missionnaires et leur fournissent les secours nécessaires ! » (Encyclique *Evangelii Praecones, in fine.*)

Quant aux membres de votre Congrégation religieuse, la méditation des consignes et de la vie de leur Père, au jour du 100e anniversaire de sa mort, avivera en leurs cœurs l'ardeur apostolique, telle qu'il l'inculquait à ses premiers disciples. Si, en effet, par un paradoxe plus apparent que réel, cet animateur d'une des grandes familles missionnaires de notre temps ne put lui-même jamais franchir les mers, il reste toutefois pour tous ses fils un maître et un modèle. Sa doctrine comme son exemple entraînent ceux qui les scrutent vers les profondeurs du renoncement chrétien, de l'union à Dieu, de la paix intérieure, où s'alimentent les vertus fondamentales de l'action missionnaire et le zèle authentique du salut des âmes. Convaincu, selon l'enseignement du docteur Angélique, que la vie apostolique *praesupponit abundantiam contemplationis* (*S. th.*, Pars. III^{a}, q. 40, art. 1, ad 2um), ce prêtre brûlant de charité pour ses frères les plus délaissés fut avant tout l'homme de Dieu qui, sur son lit de mort, laissait cette consigne où il se révèle lui-même : « Dieu, c'est tout, l'homme n'est rien. »

La célébration de ce centenaire sera donc, Nous aimons à le penser, un bienfait spirituel pour votre Congrégation, en rappelant éloquemment à tous qu'il n'est pas de vrai succès missionnaire sans une profonde vie intérieure. Que les fils du P. Libermann, tant en Europe qu'en Afrique et en Amérique, se pénètrent toujours davantage de cette haute leçon, qu'ils en méditent les enseignements et qu'ils en gardent l'esprit dans une constante fidélité à leurs Règles et constitutions.

C'est avec ce vœu que, d'un cœur très bienveillant, Nous invoquons sur la Congrégation du Saint-Esprit la maternelle protection de Marie Reine des apôtres, et accordons à chacun de vos religieux et à vous-même, comme aussi à toutes les Missions confiées à vos soins, Notre paternelle Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 16 janvier de l'année 1952, de Notre pontificat la treizième.

PIE XII, PAPE.

Les manuscrits du DÉSERT de JUDA

A plusieurs reprises déjà, la Documentation Catholique *a donné à ses lecteurs des informations concernant l'une des plus sensationnelles découvertes de manuscrits bibliques faites à notre époque* (1). *La controverse suscitée par cette découverte n'est pas encore totalement apaisée* (2). *Il nous a paru intéressant de faire connaître à nos lecteurs l'article du* Bulletin of the American Schools of Oriental Research, *qui apporte de nouvelles lumières pour la datation de ces manuscrits et dont le R. P. Renié, S. M., nous communique la traduction* (3) *:*

La date des étoffes provenant de la grotte d'Aïn-Fishkra déterminée à l'aide de la radio-activité du carbone.

Quand parurent, en 1948, les premières publications concernant les rouleaux de la mer Morte et que les érudits entamèrent leurs discussions, le problème de la date était basé sur la paléographie et le contenu littéraire des manuscrits. Divers érudits concluaient à des dates différentes, allant de la période hellénistique au moyen âge. En 1949, la fouille de la grotte de Aïn-Fishkra, où l'on disait que les manuscrits avaient été découverts, fit entrer en lice l'archéologie. M. G. Lankester Harding et le R. P. de Vaux, qui conduisirent la fouille, sont tous les deux parmi les archéologues les plus compétents qui aient œuvré en Palestine. Personne n'a sérieusement mis en question la date assignée par eux à la céramique découverte, soit la fin de la période hellénistique (4). Les rares objets romains qu'ils trouvèrent avaient apparemment été abandonnés dans la grotte par des visiteurs au IIIe siècle après Jésus-Christ.

Dans la grotte se trouvait, avec la céramique et les fragments de manuscrits, une quantité considérable d'étoffes, qui avaient servi probablement à envelopper les rouleaux et avaient été rejetées lorsque la grotte fut pillée. Le métropolite syrien, Mar Athanase Yeshue Samuël, avait reçu quelques étoffes de ce genre en même temps que les rouleaux maintenant en sa possession. A la grotte même, M. Harding me fit don d'un morceau de cette étoffe, que j'apportai en Amérique en août 1949. En décembre suivant, au Congrès de la Société de littérature biblique de Cincinnati, j'eus connaissance de la technique de datation à l'aide de la radio-activité du carbone, technique nouvellement développée par le professeur W. F. Libby et ses associés de l'Institut pour les études nucléaires à l'Université de Chicago (5). Immédiatement, je pensai à la possibilité de faire dater mon morceau d'étoffe, mais j'appris qu'il en fallait quatre onces (6) et je n'en avais pas tant. Mon morceau fut alors nettoyé et analysé par Mlle Louisa Bellinger, du Textile Museum, Washington D. C. (7). « Il semblerait, m'écrivit-elle, que le morceau est du lin indigène de Palestine. A part le fait que le morceau est antique, on ne peut rien dire sur sa date. »

Lorsque M. Harding apprit qu'il était possible de dater l'étoffe par la mensuration de son contenu de carbone 14 (8), il s'arrangea pour en avoir une certaine quantité, qu'apporta en Amérique le professeur J. L. Kelso, lequel avait achevé son temps comme directeur de l'Ecole de Jérusalem. Quand je reçus du professeur Kelso cette étoffe, je l'envoyai au professeur Carl H. Kræling, qui s'arrangea avec le professeur Libby pour effectuer la mensuration désirée. Le travail fut accompli en temps voulu à l'Institut des études nucléaires.

Dans son rapport au professeur Kræling, le 9 janvier, le professeur Libby écrivait : « Nous avons achevé la mensuration des toiles de lin des rouleaux de la mer Morte, que vous nous avez procurées le 14 novembre 1950... Elles datent de 1917 ans avec une approximation en plus ou moins de deux cents ans, soit 33 après Jésus-Christ, plus ou moins deux cents ans. »

Cela placerait la date des linges entre 168 avant Jésus-Christ et 233 après ; puisque le chiffre 200 est intentionnellement arrondi, la date réelle pourrait se trouver entre les premières années du IIe siècle avant Jésus-Christ et les premières du IIIe siècle après. Ainsi, l'étoffe de la grotte de Aïn-Fishkra doit être datée d'un moment quelconque de la période qui s'étend d'Antiochus Epiphane à Origène. Puisque, dans la grotte, quelques fragments de manuscrits furent trouvés adhérant encore à l'étoffe, il semblerait que ces fragments étaient au moins aussi anciens que l'étoffe elle-même. Ainsi, les manuscrits pareils aux rouleaux actuellement en possession du métropolite syrien et du professeur E. L. Sukenik furent écrits à une époque ancienne.

Puisque aucun savant ni aucune autre personne jouissant d'une compétence scientifique ne vit, il est vrai, les rouleaux dans la grotte, chaque élément de preuve repose sur l'histoire du bédouin qui dit avoir pris les rouleaux dans cette grotte (9). Une mystification entraînerait une somme prodigieuse d'habileté archéologique et paléographique, aussi bien qu'une conspiration savamment ourdie. Les membres de la communauté syrienne qui firent la fouille clandestine de la grotte, à la fin de 1948, auraient difficilement supporté leurs frais et leur peine s'ils ne s'étaient pas attendus à trouver quelque chose de valeur. Et qui les aurait conduits à cet espoir, sinon la croyance que les rouleaux provenaient de la grotte ?

---

(1) Cf. *D. C.*, t. XLV (1948), col. 1201-1204 ; t. XLVI (1949), col. 281-285 ; t. XLVII (1950), col. 501-507.

(2) Cf. *D. C.*, t. XLVII, col. 501-503 ; *Nouvelle revue théologique*, 1950, p. 498-515.

(3) Sauf indication contraire, les notes sont celles de l'article traduit. Cet article est extrait du *B. A. S. O. R.*, n° 123, octobre 1951, p. 24-26. Nous devons ici exprimer notre gratitude tant au professeur W. F. Albright, le directeur du Bulletin, qu'au professeur O. R. Sellers, l'auteur de l'article, qui ont bienveillamment autorisé la traduction. Dans une note, « Radio-activité et âge des manuscrits de Juda », parue dans la *Nouvelle revue théologique*, 1950, p. 515-517, le R. P. Bauchau avait attiré l'attention sur le procédé dont il est question dans l'article du *B. A. S. O. R.* Cf. aussi *N. R. Th.*, 1951, p. 524.

(4) Cf. *D. C.*, t. XLVII, col. 502-503.

(5) Elle est décrite dans un article de DONALD COLLIER, dans le *Chicago Natural History Museum Bulletin*, vol. XXIII, n° 1 (janvier 1951), réimprimé dans le *Biblical Archaeologist*, vol. XIV, n° 1 (février 1951), p. 25-28.

(6) L'once anglaise est une mesure variable. Il s'agit vraisemblablement ici du poids utilisé pour les denrées courantes, lequel équivaut à 28 gr. 35. Quatre onces dépasseraient sensiblement un hectogramme de notre système métrique. (*Note du traducteur.*)

(7) Voir *B. A. S. O. R.*, n° 118 (avril 1950), p. 9-11.

(8) Le carbone 14, qu'il ne faut pas confondre avec le carbone naturel 12, est radio-actif. Il provient de la désintégration des molécules d'azote sous le bombardement de particules matérielles d'origine cosmique. (*Note du traducteur.*)

(9) Cf. *D. C.*, t. XLV, col. 1202. (*Note du traducteur.*)

Comme le professeur Burrows l'a relevé (10), les tests scientifiques pour prouver la date des rouleaux entraîneraient la destruction d'une partie. Si une partie des manuscrits était mesurée à l'aide du carbone 14, leur date approximative pourrait être déterminée objectivement ; mais, à moins qu'une autorité compétente décide que quatre onces de manuscrit devraient être sacrifiées pour un tel test, il faudra baser la date conjecturale des rouleaux sur leur contenu littéraire, la paléographie et leur relation avec les objets trouvés dans la grotte, sous un contrôle scientifique (11).

O. R. SELLERS.

Dans un article récent de la *Nouvelle revue théologique* (mai 1951, p. 524-526) : « Techniques de la physique moderne et âge des documents de Qumrân », le R. P. Bauchau suggérait « un autre procédé physique susceptible d'éclaircir le problème de l'âge des documents de Qumrân. Il repose sur la mesure du magnétisme des jarres et des tessons recueillis dans la grotte ». L'argile des potiers serait un corps magnétique, mais après cuisson l'aimantation des poteries est fixée une fois pour toutes. Donc, « à supposer que nous connaissions la variation séculaire de l'inclinaison magnétique de la terre, il suffirait de mesurer celle que présentent des vases d'argile pour pouvoir dire à quelle époque ils ont été cuits ».

Le « Manuel de Discipline »

La note du professeur Albright renvoyait à un texte du même numéro du *B. A. S. O. R.*, dont voici la traduction :

La publication des rouleaux de la mer Morte en possession du couvent de Saint-Marc progresse rapidement. Au printemps, une seconde partie du volume II a paru : The Dead Sea Scrolls of St Mark's Monastery, *fasc.* 2 : Plates and Transcription of the Manual of Discipline, *édité par Millar Burrows avec le concours de John C. Trever et William H. Brownlee (New-Haven,* 1951, 11 *planches in-4° de texte et* 11 *pages de transcription,* 2 §)*. Cet extraordinaire document essénien, datant du premier siècle avant Jésus-Christ (mais composé probablement au* II*e), possède une importance historique unique ; par sa publication remarquablement rapide, Burrows et ses associés ont bien mérité de tous ceux qui étudient la Bible (les deux Testaments inclus), les livres rabbiniques et l'histoire des religions.*

Le *Manuel de Discipline* (12) s'avère un document d'une toute particulière importance. Le texte publié par Burrows et Brownlee est probablement incomplet. Le manuscrit primitif comprenait, estime-t-on, dix-sept colonnes. Seules les onze dernières ont été acquises par le monastère Saint-Marc. Dans un lot de fragments provenant de la même grotte, et acheté en février 1950 par le Musée palestinien de Jérusalem, se trouvent les deux premières colonnes du manuscrit (13). Souhaitons qu'une prompte publication vienne parachever notre documentation.

Le *Manuel de Discipline*, surtout si on le rapproche des autres manuscrits de même provenance, apporte des clartés nouvelles sur le mouvement des idées dans le judaïsme quelques décades avant l'ère chrétienne (14).

La première question qui se pose est celle de son unité. A qui le lit attentivement, il paraît clair que le *Manuel* n'est pas une œuvre méthodiquement composée, mais une compilation qui n'exclut pas les redites. On y trouve des rubriques liturgiques, des règles de procédure, des morceaux de catéchèse morale et un code de sanctions.

Quant à la date de composition, les opinions varient, et pour départager les critiques, il faudrait pouvoir fixer l'âge des fameux rouleaux.

Le *Manuel* concerne une secte, qu'on doit chercher à identifier. Ainsi que nous l'avions déjà écrit : on incline actuellement à rattacher notre document à la secte juive de la Nouvelle Alliance au pays de Damas (15).

« Dans ce qui paraît être la première colonne du manuscrit et le début de l'ouvrage, écrit le R. P. de Vaux, il est prescrit que les partisans de l'Alliance soient instruits dès leur jeunesse dans le *Sepher Hahagu*. Or ce « Livre de Hagu » n'est pas mentionné ailleurs que dans le document Sadocide, où il revient deux fois [...]. Le nouveau témoignage ne permet pas de préciser ce qu'était ce livre, mais [...] il atteste que les sectaires de la grotte se référaient comme à leur règle au même livre que ceux de Damas. » (16)

Notons que le *Manuel de Discipline* s'adresse à une secte qui s'appelle elle-même « la communauté des fils de Sadoq », « les prêtres qui gardent l'alliance ». Ces appellations évoquent spontanément à l'esprit le document sadoquite de la secte damascénienne de la Nouvelle Alliance.

De son côté, l'un des deux éditeurs des rouleaux déclare indubitable la dépendance qui va souvent jusqu'au parallélisme verbal et se marque par des

(10) *Bulletin*, n° 122, p. 5.

(11) Pour deux discussions sur la chronologie et l'importance des rouleaux qui ont paru au cours de l'été dernier, voir mes remarques dans H. H. ROWLEY, *The Old Testament and Modern Study* (Oxford, 1951), p. 22-25, et dans W. H. BROWNLEE, *The Dead Sea Manual of Discipline* (voir plus haut p. 6), p. 57-60. Les attaques contre l'attribution des rouleaux à l'époque hellénistique sont devenues rapidement déraisonnables [W. F. A(lbright)].

(12) Cf. *D. C.*, t. XLVII, col. 505, on parlait alors de Rituel. Cf. surtout *N. R. Th.*, novembre 1951, p. 938-975 (G. LAMBERT, *Le Manuel de discipline de Qumrân*). L'auteur publie le texte d'une conférence faite par lui cet été à Louvain et le fait suivre de la traduction intégrale du document.

(13) Cf. *Revue biblique*, 1950, p. 426-427.

(14) M. Dupont-Sommer est même allé jusqu'à parler de « toute une cascade de révolutions » dans notre connaissance des origines du christianisme que nous apporterait l'étude des fameux documents. Cf. *Observations sur le commentaire d'Habacuc découvert près de la mer Morte* (communication lue devant l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres le 26 mai 1950) (Paris, Maisonneuve, 1950) ; *Aperçus préliminaires sur les manuscrits de la mer Morte* (Paris, Maisonneuve, 1950). La grande presse s'en est mêlée : *Le Figaro littéraire*, 24 février 1951, jusqu'à *Samedi-Soir*, attentif ordinairement à d'autres potins. Quelle que soit l'érudition de M. D.-S. — et il faut loyalement reconnaître qu'elle est vaste, — on ne saurait justifier la hâte mise par lui à proposer son système. Au lieu d'attendre la publication complète du *Manuel de Discipline* par les savants américains, publication qu'on nous annonçait comme prochaine, il a préféré travailler sur les reproductions phototypiques du *B. A. S. O. R.* reproduisant les première, deuxième (moitié gauche) et cinquième colonnes du document. Sur ces bases étriquées et le *Commentaire d'Habacuc*, il a édifié un grandiose château de cartes, élevé selon les principes décevants de l'école comparatiste. La construction fait honneur à son imagination et, en le lisant, la boutade d'un scholar anglais nous revenait à la mémoire : « L'imagination est la qualité maîtresse des exégètes. » Pour la critique du système, nous renvoyons le lecteur à *l'Ami du Clergé*, 15 février 1951, p. 101-103 (A. GELIN, *Le christianisme avant le christianisme ?*), aux *Etudes*, février 1951, p. 213-218 (BONSIRVEN, *Révolution dans l'histoire des origines chrétiennes ?*). Le R. P. Bonsirven est, on le sait, l'un des savants actuels qui connaît le mieux les sources judaïques de la période où parut le christianisme. Cf. aussi DELCOR, *Les manuscrits de la mer Morte, Essai sur le midrash d'Habacuc* (Paris, édit. du Cerf, 1951), ch. III.

(15) Cf. *D. C.*, t. XLVII, col. 505.

(16) R. B., 1950, p. 427.

ressemblances de terminologie et d'idées. Les quelques différences significatives entre les deux documents s'expliquent aisément du fait qu'ils ne se rapportent point à la même époque et, par conséquent, qu'entre les deux, la secte aura évolué (17).

Il semble donc à peu près certain que les nouveaux documents nous éclairent davantage sur la secte de Damas, jusqu'ici un peu mystérieuse. D'autre part, ils fournissent un notable surcroît de probabilité à l'opinion prédominante qui plaçait la composition du document sadoquite entre les années 128 avant Jésus-Christ et 70 après. La secte de Damas pourrait être une réaction de prêtres résistant à l'hellénisation, mais qui, en même temps, protestaient contre l'accession des libérateurs asmonéens au Souverain Pontificat. Les allusions historiques au « prêtre impie » que renferme le commentaire d'Habacuc s'appliquent autant et mieux à Alexandre Jannée (103-76), proposé par M. Delcor, qu'à ses fils Aristobule II (67-63) et Hyrcan II (63-40), mis en avant par M. Dupont-Sommer. Relevons au passage le dédoublement du personnage supposé par celui-ci, hypothèse qui ne reçoit aucun appui du texte.

Devons-nous pousser plus loin et assurer que la communauté sadoquite est apparentée à l'essénisme ? Dès lors, les documents de Aïn-Fishkra nous fourniraient un complément précieux d'informations sur cette secte juive fort curieuse, contemporaine du Christ. M. Dupont-Sommer n'hésite point à proclamer la parenté (18). Voire ! Parmi les arguments mis en avant par lui, il en est un qui paraît éminemment fragile, comme tous les arguments *a silentio* : « Josèphe, dit-il, connaissait parfaitement l'histoire religieuse et politique du monde juif en son temps ; si la « Nouvelle Alliance », secte dont les effectifs se comptaient par « milliers », comme l'atteste l'*Ecrit de Damas*, avait constitué une secte réellement distincte des Esséniens, il n'eût pas manqué de le savoir et de nous le faire savoir. » (19)

Il assure qu'une collation minutieuse entre la documentation qui concerne les Esséniens et celle que nous possédons maintenant sur la secte de Damas l'a conduit à identifier, sans aucune hésitation, celle-ci et ceux-là (20) : « Je ne puis apporter ici, poursuit-il, une démonstration plénière : il y faudrait un livre entier. Je souligne seulement, de façon sommaire, que le serment de la Nouvelle Alliance est substantiellement — et parfois même quasi textuellement — identique au serment des Esséniens ; que les vertus les plus en honneur chez les Esséniens : mépris des richesses, amour du prochain, humilité, continence, sont exactement celles que recommande avec insistance la secte de la Nouvelle Alliance ; que les doctrines typiques des Esséniens : spiritualisme très accentué, récompenses célestes et châtiments infernaux, souveraineté du Destin, angélologie exubérante, reconnaissance des Prophètes en tant que Livres sacrés, exégèse allégorique, sainteté des écrits propres à la secte, se retrouvent toutes dans la Nouvelle Alliance ; enfin, que l'organisation des groupements esséniens : quant aux tribunaux, quant aux peines — y compris l'excommunication, — quant au rôle attribué aux « intendants », est pleinement conforme à ce que nous savons concernant la Nouvelle Alliance » (21).

M. Millar Burrows, l'éditeur du *Manuel de Discipline*, est autrement réservé :

« Le fait que les manusrits furent trouvés près de la mer Morte suggère naturellement sur-le-champ une connexion avec les Esséniens, et quelques érudits ont admis trop hâtivement que c'étaient les Esséniens eux-mêmes qui étaient les auteurs de ces documents et les avaient déposés dans la grotte. En fait, il y a quelques contacts très frappants et impressionnants entre notre rouleau et ce qui nous est dit des Esséniens par Josèphe et Philon. Il y a aussi, toutefois, des divergences qui rendent improbable que cette secte et celle des Esséniens soient une seule et même secte. C'est avec le Document de Damas que les rouleaux de la mer Morte ont la plus étroite affinité. Elle est, de vrai, si étroite qu'un lien direct et organique, de quelque sorte qu'il soit, est indubitable, quoiqu'une enquête prolongée pourrait être exigée pour cerner la nature de ce contact. » (22)

L'un des traits les plus caractéristiques des Esséniens c'est qu'ils vivaient en des communautés, dont l'organisation rappelle celle de nos Ordres religieux. On retrouve des pratiques similaires chez les fils de Sadoq. Ils vivent en commun, versant à la caisse commune et leurs biens patrimoniaux et le salaire de leur travail. Comme les Esséniens, ils pratiquent la chasteté : « Dans nos onze colonnes de texte, on ne trouve pas la moindre allusion à la femme, si bien qu'on croirait qu'il s'agit d'un groupement d'hommes ne pratiquant pas le mariage. » (23). Comme les Esséniens, la secte connaît une hiérarchie et un ordre de préséances minutieusement réglé. Nous y trouvons aussi un postulat et deux années de noviciat. Toutefois, tandis que le postulant essénien était admis aux ablutions rituelles de la communauté après une année, la durée du postulat n'est point fixée par le *Manuel de Discipline*, qui, par contre, parle d'un examen à subir par le candidat avant son admission au postulat et de votes de la communauté à chacune des étapes précédant l'agrégation définitive. Le serment par lequel le novice s'engage dans la secte est très proche de celui des Esséniens.

Mais entre ceux-ci et la secte les divergences ne manquent pas. M. Millar Burrows relève que « quelques-unes des règles portées pour les Esséniens sont incompatibles avec ce que le *Manuel de Discipline* et les autres manuscrits de la grotte nous apprennent touchant les conventuels judéens » (24).

Les Esséniens se faisaient remarquer par une observation du sabbat plus stricte que celles des pharisiens eux-mêmes. Ce jour-là, ils s'abstenaient d'aller à la selle pour n'avoir point à creuser et recouvrir le trou qui leur était prescrit par la règle (25). Rien de tel chez les conventuels.

---

(17) Cf. BURROWS, *The Discipline Manual of the Judœan Covenanters* dans *Oudtestamentische Studiën*, t. VIII (Leyde, 1950), p. 156-192, surtout p. 181 s.

(18) Cf. *Aperçus*, p. 105-117.

(19) *Aperçus*, p. 108.

(20) Rappelons que, lors de ses publications, M. D.-S. ne pouvait connaître le *Manuel de Discipline* que très fragmentairement. Cf. *supra* n. 14.

(21) *Aperçus*, p. 109. Relevons cette observation du P. Lambert : « Dans des publications sur les manuscrits du désert de Juda, on a parfois donné à notre communauté le nom de « secte de la Nouvelle Alliance ». A vrai dire, l'expression « Nouvelle Alliance » ne se rencontre nulle part dans le document. » (*N. R. Th.*, 1951, p. 940.) N'y aurait-il pas dans cet emploi un petit coup de pouce très comparatiste pour faciliter la comparaison entre l'Alliance de Damas et la véritable Nouvelle Alliance, l'Evangile ?

(22) BURROWS, art. cit. des *Oudtestamentische Studiën*, t. VIII, p. 166.

(23) *N. R. Th.*, 1951, p. 940.

(24) *Art. cit.*, p. 176.

(25) JOSÈPHE, *De Bello judaico*, II, VIII, 9, 147-149.

Nulle allusion dans le *Manuel* aux vêtements blancs, si caractéristiques des Esséniens. D'après Josèphe, le novice essénien recevait une hachette, un pagne et un vêtement blanc (26) ; de tout cela il n'est pas question dans le *Manuel.*

L'une des plus curieuses parmi les attitudes liturgiques des Esséniens est celle de prier avant l'aurore face à l'Orient (27) ; cette prescription est pareillement omise par le *Manuel.*

L'horreur que les Esséniens avaient pour les onctions d'huile (28) n'est pas mentionnée à propos des conventuels.

Le Livre du combat des fils de lumière témoigne de l'esprit guerrier des conventuels, alors que, d'après Philon, les Esséniens seraient des pacifistes se refusant à fabriquer des armes (29).

Mais ce qui est peut-être plus remarquable, c'est qu'on n'a relevé dans les rouleaux de Aïn Fishkra aucune attestation des doctrines philosophiques professées par les Esséniens : rien sur le dualisme foncier de Dieu et du monde, sur les noms secrets des anges, sur les vertus curatives des plantes, etc.

Tout cela ne peut que nous inciter à une extrême réserve. Aussi nous rangeons-nous au jugement si pondéré du R. P. Bonsirven : « L'identification des membres de la Nouvelle Alliance avec les Esséniens ne peut être affirmée actuellement avec certitude. » (30)

(26) *Ibid.*, VIII, 7, 137.
(27) *Ibid.*, VIII, 5, 128.
(28) *Ibid.*, VIII, 3, 123.
(29) Cf. *R. B.*, 1949, p. 211-218. — PHILON, *Quod omnis probus liber est*, n° 78.
(30) *Etudes*, t. CCLVIII (1951), p. 215.

Quant aux rapports du christianisme avec la secte, ils sont tout à fait précaires. Transformer en Cène eucharistique, les repas communs des fils de Sadoq (31), c'est amusette indigne d'un esprit sérieux.

Mettre en parallèle les vertus prônées par le *Manuel* et les vertus chrétiennes, c'est oublier le primat de la charité prêché par le Christ à ses disciples :

« Vous avez appris qu'il a été dit : Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi. Eh bien, moi, je vous dis : Aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent, etc. » (*Matth.*, V, 43-47.)

Voilà ce que dit Jésus, l'exhortation du *Manuel* est à l'opposé ; d'après lui, le Fils de Lumière « nourrit une haine éternelle contre les hommes de perdition » (32).

Cest au P. Lambert que nous emprunterons notre conclusion : « S'il est intéressant de constater dans le *Manuel de Discipline* un effort vers une forme de perfection religieuse par la vie de communauté, tout ce que nous y avons découvert se situe rigoureusement dans le cadre de l'Ancien Testament. Il n'y a là rien d'un christianisme avant le Christ, pas plus d'ailleurs que dans le commentaire d'Habacuc, malgré tout le bruit fait par certains et les vains efforts qu'ils ont tentés pour démontrer le contraire. » (33)

J. RENIÉ, S. M.

(31) DUPONT-SOMMER, *Aperçus*, p. 110.
(32) Cf. DELCOR, *op. cit.*, p. 46-47.
(33) *N. R. Th.*, 1951, p. 956.

— ***La conscience ignorée de Roland Laverne***, par HENRI BON. — Vol. 12 × 19 cm., 192 pages, 300 francs. Editions Spes, Paris, 1951.

Ce roman porte en sous-titre, ou mieux en exergue, la phrase suivante : « Jusqu'où peut aller la machine à explorer les âmes ». Il s'agit de cela, en effet. Un certain Roland Laverne accepte que son ami, un médecin inventeur d'un instrument capable d'enregistrer la pensée, enregistre son agonie, étant frappé à mort. Le décès survenu, le Dr Palernod développe cet enregistrement devant trois amis intimes, un « bien-pensant », un athée, un prêtre dont les réactions diverses concourent à analyser et à éclairer l'âme, les attitudes successives, la psychologie du défunt. C'est à une véritable séance de vivisection morale que se trouve convié le lecteur. Mais le livre lui apprendra, entre autres vérités, que pour le vrai bonheur d'un ménage, il faut être sûr l'un de l'autre..., et que l'appareil à enregistrer les pensées d'un moribond, n'offrant, selon les paroles mêmes de son inventeur, d'avantages suffisants pour compenser les inconvénients, doit être détruit.

— ***Dieu présent dans la vie de l'esprit***, par F. CAYRÉ, A. A. — Un vol. in-8° de 236 pages. Bibliothèque augustinienne, Desclée de Brouwer, 1951.

Parmi les diverses preuves de l'existence de Dieu présentées dans l'œuvre de saint Augustin, une seule est absolument centrale, car elle résume tout l'augustinisme, dont elle forme la base vitale. Elle consiste à atteindre l'existence de Dieu au terme d'une induction dont la majeure est la notion, primordiale, de vérité, et la mineure est l'analyse progressive et élevante de la vie de l'esprit. L'être, le vivre, le penser forment une hiérarchie métaphysique manifestée dans les opérations psychologiques de l'âme. Au sommet, le penser, par sa contingence même et son imperfection, requiert l'existence d'une Vérité absolue qui, à la fois, le fonde et le transcende. C'est donc bien d'une preuve rigoureusement démonstrative de l'existence de Dieu qu'il s'agit, puisqu'elle inclut la quatrième des fameuses « voies » thomistes. Avec une remarquable maîtrise, le P. Cayret replace cette preuve éminemment augustinienne dans ses origines historiques et son cadre spirituel. Il procède à une clairvoyante exégèse des principaux textes où saint Augustin en fait état. Il en montre certaines survivances médiévales et insiste sur son actualité. Somme toute, nous avons là un livre à méditer pour qui s'intéresse tant à la vie intérieure même naturelle qu'à la connaissance philosophique de Dieu.

— ***Le paradis breton***, par JANIG CORLAY. Dessins en couleurs de MICHEAU-VERNEZ. — Un bel album sous couverture en couleurs de 22 pages en couleurs, 325 francs ; port, 30 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. 1668.

Les chaudes et vibrantes couleurs des illustrations de Micheau-Vernez encadrent à merveille les récits pleins de fraîcheur de Janig Corlay. Quelles belles histoires où défilent tous les saints de Bretagne aux noms de légende !... Les petits (et les grands) Bretons ne seront pas les seuls à admirer ces images, à lire ou écouter l'histoire de ceux qu'on appelle « Tadou hor Bro », les pères de notre pays. Tous ceux qui aiment la riche tradition folklorique de la France voudront posséder ce précieux volume.

— ***Frère Prêcheur***, par M.-A. RICAUD. Préface d'Etienne Gilson. — Vol. 13,5 × 19 cm., 192 pages, 80 gravures hors texte, cartes géographiques, 400 francs. Dépôt général : Dominicains, 3, rue Espinasse, Toulouse.

Ce volume, magnifiquement illustré et rempli de renseignements précieux, présente au lecteur la mission et la vie religieuse et apostolique du Dominicain. Au lecteur comme au candidat qui veulent connaître et comprendre l'une et l'autre, dans leur réalité objective, *Frère Prêcheur* apportera la réponse en mettant sous leurs yeux d'abord la figure, la vie, l'œuvre de saint Dominique, le Père législateur, puis la mission de l'Ordre qu'il a fondé, les caractères et les sources de l'apostolat dominicain, enfin la vocation dominicaine (signe, motif, formation). Comme le dit M. Gilson dans la préface, *Frère Prêcheur* est un appel, une invitation à la forme de vie dominicaine, qui est mise sous nos yeux et que l'on vit, pour ainsi dire, en lisant cet ouvrage à la fois très attrayant et bien documenté.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

DECEMBRE 1951

MARDI 4. — M. Paul Fleury, professeur à la Faculté de Paris, est élu membre titulaire de l'Académie de médecine.

— Invalidation de M. Rastel, député U. D. S. R. de l'Eure-et-Loir, qui n'avait abandonné que depuis deux mois son poste de préfet du département lorsqu'il posa sa candidature, la loi exigeant un délai de six mois après la cessation de fonctions.

A L'ÉTRANGER. — Nouveaux incidents à *Suez*, encerclé par les troupes britanniques. 15 policiers et civils égyptiens tués ; 2 soldats anglais blessés.

— La presse annonce la mort, à *New-York*, à l'âge de 61 ans, du journaliste américain Edwin L. James, rédacteur en chef du *New-York Times*. Il avait épousé une Française.

— Catastrophe aux *Philippines ;* le volcan Hibok se réveille brusquement. Six villages sont anéantis.

MERCREDI 5. — Le sculpteur Armand Martial est élu à l'Académie des beaux-arts, en remplacement du sculpteur Léon Drivier. Le nouvel académicien est né à Paris, le 2 novembre 1884. En 1913, il obtint le Grand Prix de Rome. Il est l'auteur de la statue du roi Albert Ier de Belgique, sur le cours de ce nom.

— M. Micheri dirigera le Cabinet restreint de l'Union française, dont la création a été décidée lors de la première session du Haut Conseil.

— Le gouvernement dépose un projet de loi pour le transfert des cendres de Louis Braille au Panthéon.

— Mort à Saint-Michel-Mont-Mercure (Vendée) de M. Georges de Tinguy du Pouët, ancien député, maître des requêtes honoraires au Conseil d'Etat. Il représenta la Vendée de 1919 à 1940. Il est le père de M. Lionel de Tinguy du Pouët, député M. R. P. de la Vendée, ancien secrétaire d'Etat aux Finances.

— Mort, à Paris, à l'âge de 68 ans, du comte de Ramel, ancien député, conseiller général du Gard. Il fut député du Gard de 1919 à 1936 et appartint au groupe des indépendants d'action économique et sociale.

— M. André Poncet succède à M. Raoul Dautry comme président du Conseil d'administration de la Cité universitaire.

— L'Assemblée de Strasbourg se prononce pour la création d'une union postale européenne.

— Le prix Syracuse, d'un montant de 600 000 lire, fondé et décerné par l'Association internationale de poésie, dont le siège est à Rome, est partagé entre deux poètes, l'un Français et l'autre Italien, M. Jean Rousselot et M. Calogero Bonavia.

A L'ÉTRANGER. — A *Bonn*, protestation des hauts-commissaires alliés auprès du chancelier Adenauer contre les déclarations « pangermanistes » faites à Cassel par M. Seebohm, ministre des Transports du gouvernement de l'Allemagne occidentale.

— L'état d'urgence est proclamé au *Caire*, où les communications avec Suez sont interrompues.

— *L'Irak* invite les Etats arabes à ne pas reconnaître le gouvernement syrien.

— Mgr Stepinac, archevêque de *Zagreb*, est libéré sous condition. Il avait été condamné, en octobre 1946, à seize ans de prison.

— A Washington, M. Charles Oliphant, haut-fonctionnaire américain des contributions, accusé de corruption, donne sa démission.

— Arrestation de Mgr Coté, S. J., évêque de Suchow (province du Kiangsou, *Chine orientale*), en même temps que trois de ses prêtres. Il était depuis quelque temps en résidence surveillée.

JEUDI 6. — Le *Journal Officiel* publie le décret et la circulaire d'application de la loi Barangé-Barrachin.

— Le prix Sainte-Beuve, réservé au roman, est attribué à Mme Yassu Gauclère, pour *La cité*. Le prix Sainte-Beuve, destiné aux essais, a pour lauréat le Dr Jean Fretet, auteur de *La folie parmi nous*.

— Arrivée à Paris d'une délégation de la République fédérale de Bonn, qui doit exposer à l'O. N. U. son point de vue sur les élections générales en Allemagne.

A L'ÉTRANGER. — A *Téhéran*, une manifestation estudiantine dégénère en une sanglante bagarre entre partisans de Mossadegh et éléments procommunistes. 5 morts, plus de 200 blessés.

— Mgr Karl Maria Splett, ancien évêque catholique de *Dantzig*, arrêté depuis 1946, est remis en liberté par les autorités polonaises. Il avait été condamné à huit ans de prison sous l'inculpation de collaboration avec les nazis.

— Négociations à *Suez*, entre les autorités anglaises et égyptiennes, pour éviter de nouveaux incidents.

— L'E. C. A. ouvre un crédit de 110 000 dollars aux Etats associés de l'Indochine pour l'achat aux *Etats-Unis* d'équipements industriels, miniers et agricoles.

— Aux *Philippines*, nouvelle éruption du volcan Hibok-Hobok, qui fait 200 morts et blessés.

VENDREDI 7. — Le prix Edouard-Herriot est décerné, pour la première fois, à M. Georges Belloni, sous-directeur du Musée pédagogique, pour son roman inédit, *Le miracle des innocents*. Ce prix est destiné à favoriser l'édition d'un ouvrage dû à un fonctionnaire.

A L'ÉTRANGER. — En *Egypte*, les Anglais décident de commencer la construction d'une route stratégique. Mais Le Caire donne l'ordre de résister au plan des Britanniques.

SAMEDI 8. — La ratification du pool charbon-acier par l'Assemblée nationale est retardée, M. Pleven ayant posé la question de confiance contre une motion d'ajournement. Scrutin le 10 décembre.

A L'ÉTRANGER. — A *Bruxelles*, l'Académie royale de langue et de littérature belge reçoit, en séance solennelle, Julien Green, qui succède à Robert de Traz.

— Un poste franco-vietnamien, à 25 kilomètres d'*Hanoï*, a repoussé une violente attaque du Viet-Minh.

— Devant l'éruption du volcan « Hibok-Hobok », la marine philippine évacue les 35 000 habitants de l'île Camiguin.

DIMANCHE 9. — Messe solennelle pour l'O. N. U. à Notre-Dame de Paris, célébrée par le R. P. de Beaufort, O. F. M., délégué des Pays-Bas. Sermon par le R. P. d'Souza, S. J., délégué de l'Inde.

— Arrivée à Paris de M. Eugène Black, président de la Banque internationale pour la reconstruction.

— Mort, à Paris, du peintre Georges-H. Sabbagh.

— A Paris, fin de la conférence nationale de défense de la Sécurité sociale, ouverte hier et animée par la C. G. T. 600 délégués y ont affirmé leur volonté de défendre les institutions de la Sécurité sociale et de s'opposer aux projets de réforme des pouvoirs publics.

A L'ÉTRANGER. — M. Mac Ghee est nommé ambassadeur des Etats-Unis en *Turquie*.

— A *Saïgon*, cérémonies de clôture d'un Congrès eucharistique, le premier depuis 1935.

LUNDI 10. — Le Conseil des ministres prévoit 160 milliards d'impôts nouveaux au lieu des 200 qui étaient primitivement prévus.

— Le XVIe prix interallié est décerné à M. Jacques Perret pour son roman, *Bande à part*. Journaliste, romancier, le lauréat est né le 8 septembre 1901. Après avoir tenté diverses fortunes en divers pays, il fut rédacteur au *Journal* en 1939. Fait prisonnier pendant la guerre, il s'évade et mène en France une vie clandestine avant d'entrer dans le

maquis de l'Ain. A *Roucou* et à *Ernest le rebelle*, écrits avant la guerre, il a ajouté *Histoires sous le vent, Le général qui passe, L'oiseau rare, Le caporal épinglé, Le vent dans les voiles, Objets perdus*, recueils de six nouvelles. Il a encore joint à cette liste *La bête Mahousse* et, tout récemment, *Bande à part*.

— Grève des mineurs en Lorraine pour des questions de salaires et de primes.

— Renouvellement du bureau de la presse technique et périodique. M. Lajeunesse est élu président.

A L'ÉTRANGER. — A *Londres*, le roi George VI abolit le Conseil d'Etat établi lors de sa maladie pour régler les affaires de l'Etat.

— Un communiqué de l'état-major annonce que le colonel Edon, commandant des forces de l'Union française dans le *Nord-Viet-Nam*, a été tué par une mine viet-minh qui a explosé sur son passage, près de Donghaï.

— L'Université de *Marbourg* décerne le prix Emil-von-Behring au professeur Gaston Ramon, de l'Institut Pasteur de Paris.

— Election d'un sénateur du deuxième collège pour le territoire du *Tchad*. M. Saoulba Gontchomme, candidat du parti U. D. T., est élu en remplacement de M. Béchir-Sow, élu député.

MARDI 11. — Vote décisif à l'Assemblée nationale sur le plan Schuman. Par 376 voix contre 240 (R. P. F., communistes et quelques modérés), la motion de renvoi est écartée. M. Pleven pose de nouveau la question de confiance sur la ratification du traité. La Chambre se prononcera le 13.

— A Paris, grève-surprise des services publics et des transports parisiens. Arrêts limités dans différents secteurs : nettoiement, eaux, transports municipaux, hôpitaux. Grève de deux heures dans 11 dépôts d'autobus sur 18.

— Ouverture, à Strasbourg, de la Conférence des « Six » sur l'armée européenne.

— M. Pierre Benoist (indép. apparenté R. P. F.) se démet, pour raisons personnelles, de ses fonctions de conseiller municipal de Paris et de conseiller général de la Seine.

— Le projet de loi de finances est déposé devant la Commission spécialisée de l'Assemblée nationale.

— Crise au Conseil de l'Europe, à Strasbourg ; M. Spaak abandonne son siège de président de l'Assemblée au moment de la clôture des travaux de la session. Vote de modifications au statut de l'Assemblée européenne.

— M. François de Menthon est réélu président du groupe parlementaire M. R. P. pour une année.

— La grève de Lorraine s'étend à 12 000 mineurs.

A L'ÉTRANGER. — A *Londres*, mort, à l'âge de 82 ans, de lord Addison, lord président du Conseil dans le gouvernement de M. Attlee.

— Le bey de *Tunis* décommande les réceptions prévues pour la fête du Mouloud, au cours de laquelle M. de Boissesson devait présenter au souverain les vœux du gouvernement français.

— M. Yosef Sprinzak, président du Parlement d'*Israël*, est nommé président de l'Etat par intérim pour deux mois, par suite de la maladie du Dr Chaim Weizmann.

— Violentes bagarres au Parlement de l'*Iran*. Après s'être enfui par une porte dérobée, le Dr Mossadegh revient à la tribune pour affirmer qu'il ne cédera pas à l'opposition.

— Au *Tonkin*, la garnison du poste de Tu-Vu, près de Hoa-Binh, repousse un violent assaut lancé par cinq bataillons du Viet-Minh.

— Le gouvernement égyptien décide de rappeler son ambassadeur à Londres, Abdel Fattah Amr Pacha. L'*Egypte* sera représentée à Londres par un chargé d'affaires.

— Un journal de *Hong-Kong* annonce que Mgr Laurence Bianchi, évêque désigné de cette ville, est actuellement détenu à Ouei-Tcheiou, par les autorités communistes chinoises, qui ne l'ont pas autorisé à rejoindre son siège.

MERCREDI 12. — A Strasbourg, les « Six » se séparent sans avoir abouti à un accord complet sur l'armée européenne. Prochaine Conférence le 27 décembre.

— A Bordeaux est inauguré le paquebot *Général-Leclerc*.

— La grève est générale dans les mines de Lorraine.

— Le prix Denyse-Clairouin est décerné à Mme Henriette de Sarbois, pour sa traduction de : *Les ides de mars*, de l'écrivain américain Thonston Wilder. Le prix Denyse-Clairouin américain décerné à une traduction française est décerné à Mrs Francis Frenaye pour sa traduction de *L'île de la déesse*, de Georges Blond.

— Mort, à Moissac, de M. Roger Delthil, conseiller de la République radical-socialiste de Tarn-et-Garonne, maire de Moissac.

A L'ÉTRANGER. — Le service de dix-huit mois est institué au *Danemark*.

— A 60 kilomètres à l'ouest d'*Hanoï*, les franco-vietnamiens repoussent les attaques de cinq bataillons viet-minh.

JEUDI 13. — M. l'abbé Michel Descamps, directeur de l'enseignement primaire libre du diocèse de Paris, est nommé secrétaire général de l'enseignement libre.

— L'Assemblée nationale se prononce, par 377 voix contre 233, pour la ratification du pool charbon-acier.

— Le Conseil municipal de Paris vote un emprunt de 10 milliards pour la construction.

— La Fédération nationale des organismes de Sécurité sociale ouvre son Congrès à Issy-les-Moulineaux.

— Le prix de poésie Paul-Valéry a été attribué à un lycéen de Marseille, âgé de 17 ans, M. Jean-Jacques Celly.

— A Paris, XIIIe Congrès de la Confédération nationale de la famille rurale.

— A la suite d'un accord avec la direction des Houillères, les trois centrales syndicales (C. G. T., F. O., C. F. T. C.) décident la reprise du travail dès le 14 décembre dans le bassin de Lorraine.

— Assemblée générale du journal *Le Monde*, laquelle participe pour la première fois la Société des rédacteurs. Par 190 voix contre 65, M. Hubert Beuve-Méry est maintenu dans ses fonctions de directeur responsable.

A L'ÉTRANGER. — M. Karl Koblet, chef du département militaire, est élu président de la *Confédération helvétique* pour 1952.

— A l'ouverture de la session de décembre du Conseil du gouvernement, le général Guillaume exalte, dans un discours-programme, l'œuvre française au Maroc et annonce la mise en route d'un vaste programme social.

— Annonce de la mort, à *Saint-Sébastien*, à l'âge de 91 ans, de M. Juan Perez Caballero y Ferrer, ancien ambassadeur et ancien ministre, doyen du corps diplomatique espagnol. Il fut ambassadeur d'Espagne à Paris. Il joua un rôle actif, en 1906, à la Conférence d'Algésiras.

— Le gouvernement du *Caire* autorise tous les Egyptiens au port d'armes.

— La S. Congrégation de la Propagande publie les décrets suivants :

1° Erection du nouveau diocèse de Raigarh-Ambikapur, détaché des diocèses de Ranchi et de Nagpur (*Inde*), et confié à la Compagnie de Jésus ;

2° Erection du vicariat apostolique de Kagera Inférieur, détaché du vicariat apostolique de Bukoba (*Tanganyika*) et confié au clergé séculier ;

3° Transfert de S. Exc. Mgr Oscar Sévrin, S. J., du siège épiscopal résidentiel de Ranchi à celui de Raigarh-Ambikapur (*Inde*) ;

4° Nomination du P. Nicolas Kujur, S. J., comme évêque de *Ranchi*. Né le 7 septembre 1898, à Baripahar, diocèse de Ranchi, entré dans la Compagnie de Jésus en 1919, Mgr Kujar fut ordonné prêtre à Louvain le 24 août 1930. Il est docte

en philosophie et en théologie. Ministre et professeur d'Ecriture Sainte au collège Saint-Albert de Ranchi, où il enseigna également le droit canon, puis recteur de la résidence de « Manrèse » et préfet des études à l'Ecole supérieure Saint-Jean, il devint vicaire général du diocèse de Ranchi.

5° Nomination du P. Alfred Lanctot, des Pères Blancs, comme évêque titulaire de Avensa et vicaire apostolique de Bukoba (*Tanganyika*). Né le 14 avril 1912, à Sherbrooke (Canada), Mgr Lanctot entra en 1932 au noviciat des Pères Blancs et fut ordonné à Carthage le 29 juillet 1926. Il partit la même année pour le vicariat de Bukoba. Rappelé au Canada, il fut successivement supérieur de la résidence des Pères Blancs à Saint-Boniface, puis supérieur provincial.

6° Nomination de l'abbé Laureamus Rugambwa, du clergé séculier, du vicariat apostolique de Bukoba, comme évêque titulaire de Febiana et vicaire apostolique du nouveau vicariat de Kagera Inférieur (*Tanganyika*). Mgr Ragambwa est né en 1912, à Rutabo. Il a été ordonné prêtre le 12 décembre 1943.

VENDREDI 14. — Le Conseil d'Etat statuant en contentieux fait droit aux requêtes déposées par la Société pour l'esthétique de la France, résolument hostile à la construction, à Marseille, de l'immeuble de l'architecte Le Corbusier, dit « la cité radieuse ».

— La Cour de cassation casse « dans l'intérêt de la loi » le jugement du tribunal militaire de Paris, en ce qui concerne l'amnistie accordée aux condamnations encourues par l'écrivain Louis-Ferdinand Céline, pour faits de collaboration avec l'ennemi.

— Mort, à Valence-en-Brie, à l'âge de 63 ans, de M. Max-Georges Lafon, sociétaire honoraire de la Comédie-Française.

A L'ÉTRANGER. — La *Belgique* refuse d'augmenter de 50 % ses dépenses militaires en faveur du pacte atlantique.

— Au *Tonkin*, la première phase de la bataille de la rivière Noire est terminée. Le Viet-Minh n'a pas réussi à enfoncer le saillant de Hoa-Binh.

— A Téhéran, 10 000 communistes organisent une manifestation contre le président Mossadegh.

— Une dépêche *A. F. P.* annonce, d'après le bulletin diocésain de *Mayence, Foi et Vie*, que le Pape a admis deux pasteurs protestants mariés, convertis à la religion catholique, à entrer dans les Ordres. Le bulletin précise que les deux pasteurs se trouvent actuellement au Séminaire de Mayence, et que l'un d'eux, Rudolph Gœthe, sera ordonné prêtre le 22 décembre 1952.

SAMEDI 15. — Ouverture de la campagne de la Semaine de bonté.

— Ouverture à Nancy, jusqu'au 20 décembre, de la Conférence européenne des étudiants.

— Clôture, à Paris, du Congrès de la Fédération syndicale nationale des voyageurs et représentants de commerce.

— Attribution du prix Canudo, destiné à couronner chaque année le meilleur ouvrage consacré au cinéma, à M. Paul Gilson, pour son livre : *Ciné-Magic*.

A L'ÉTRANGER. — Le bulletin de l'*Agence Fides* annonce que la S. Congrégation de la Propagande a publié les décrets suivants :

15 novembre 1951 : Mgr Hubert Paulissen, de la Société des Missions-Africaines de Lyon, est transféré du siège épiscopal de Kurnasi (*Côte de l'Or* et *Ashanti*) au siège titulaire de Jonopolis.

30 novembre 1951 : nomination du R. P. Michel Moloney, de la Congrégation du Saint-Esprit, comme préfet apostolique de Bathurst (*Gambie*).

— Mort à Rogate (*Grande-Bretagne*), à l'âge de 75 ans, de lord Perth, qui fut, sous le nom de Eric Drummont le premier secrétaire général de la Société des Nations.

— Pour contrôler la trêve en *Corée* les Etats-Unis proposent la Suisse la Suède et la Norvège, et les Sino-Coréens deux démocraties populaires.

— On signale que, dans un discours s'adressant à la population de Battanbang, le roi du *Cambodge* a demandé le statut de l'Inde pour son pays.

DIMANCHE 16. — La délégation ministérielle tunisienne, actuellement à Paris, rend publique la lettre que M. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, a remis le 15 à M. Chenik, premier ministre tunisien, en réponse au mémoire déposé au ministère des Affaires étrangères au nom du bey de Tunis. Le Quai d'Orsay s'en tient à la réforme municipale et à la création d'une Commission mixte chargée d'étudier un nouveau « représentatif ». Les ministres tunisiens considèrent cette lettre comme une fin de non-recevoir.

— A l'Assemblée de l'Inde française, tous les candidats socialistes sont élus.

A L'ÉTRANGER. — En *Uruguay*, suppression de la présidence de la République, qui est remplacée par un Conseil d'Etat de neuf membres.

LUNDI 17. — Arrivée à Paris de MM. Churchill et Eden, qui vont conférer pendant deux jours avec MM. Pleven et Schuman.

— Réunion, à Paris, à la Maison de l'U. N. E. S. C. O., des savants de 12 pays européens pour la création éventuelle d'un laboratoire européen de physique nucléaire. La Conférence durera toute la semaine.

MARDI 18. — Publication d'un communiqué à l'issue des conversations que MM. Churchill et Eden ont eues à Paris avec MM. Pleven et Schuman. Les ministres anglais approuvent le principe de l'armée européenne. La Grande-Bretagne collaborera activement avec tous les organismes de cette armée, ainsi qu'avec la Haute Autorité du traité charbon-acier.

— A Paris, entretien entre M. Anthony Eden et Salah El Din Pacha, ministre des Affaires étrangères d'Egypte, en vue de régler le conflit anglo-égyptien.

— Mort, à Paris, de M. André Foulon de Vaulx, poète, président honoraire de la Maison de poésie et président de l'Académie Ronsard.

— Les conversations franco-britanniques se terminent à Paris par une entrevue des participants avec le général Eisenhower.

— A Paris, les ministres tunisiens offrent un déjeuner aux délégués à l'O. N. U. des nations arabes.

— Mort, à Bayonne, de S. Exc. Mgr Saint-Pierre, évêque titulaire de Gordus. Né à Labourdin-de-Villefranque (Basses-Pyrénées), en 1884, ordonné en 1908, vicaire à la paroisse Saint-André de Bayonne, il devint, en 1912, Missionnaire diocésain, puis professeur de théologie morale, en 1914. Secrétaire de son évêque en 1922, il dirigea le journal basque *Eskualduna*. Le 28 mai 1930, il était nommé évêque titulaire de Gordus et auxiliaire de Carthage. Il revint en 1937 dans son pays.

A L'ÉTRANGER. — A la demande de M. Mossadegh, des élections législatives se déroulent en *Iran*.

— En *Tunisie*, le Néo-Destour et ses filiales lancent un ordre de grève générale pour les 21, 22 et 23 décembre.

— A *Pan-Mun-Jom*, les Sino-Coréens remettent aux Nations Unies la liste de leurs prisonniers.

MERCREDI 19. — Le Conseil des ministres autorise M. Pleven à poser la question de confiance chaque fois qu'il le jugerait utile au cours du débat budgétaire.

— Un communiqué du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés annonce que le général de Lattre de Tassigny, actuellement à Paris, entre dans une clinique où il doit subir une légère intervention chirurgicale.

— La taxe radiophonique est portée de 1 000 francs à 1 275 francs. Exonération totale pour les économiquement faibles, les vieux travailleurs salariés et les invalides civils à 100 pour 100.

— Par 44 voix contre 5 et 10 abstentions, la Commission politique des Nations Unies adopte le projet occidental de désarmement.

— M. Drouot-Lhermine (R. P. F.) succède à M. Pierre Benoist (R. P. F.), démissionnaire, au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine.

A L'ÉTRANGER. — A *Moscou*, exécution de deux espions russes qui auraient été parachutés en U. R. S. S.

— L'ancien « groupe Stern » se transforme en parti monarchiste. Il est à la recherche d'un roi pour le trône d'*Israël*.

— Les travaux de toutes les missions archéologiques françaises en *Egypte* sont suspendus par décision du ministre de l'Instruction publique Taha Hussein Pacha.

JEUDI 20. — Grève du personnel navigant d'Air-France. Commencée dans la nuit du 19 au 20, elle doit se prolonger jusqu'au 9 janvier. Le trafic est suspendu sur toutes les lignes de la Compagnie, à l'exception des services d'Extrême-Orient.

— A Nancy, clôture de la Conférence européenne des étudiants, qui décident la création d'un Institut de coopération.

— Au Palais de Chaillot, la Grèce est élue membre du Conseil de sécurité.

— Mort, à Nîmes, à l'âge de 66 ans, de M. Bernard Latzarus, professeur à la Faculté des lettres d'Aix-en-Provence. Il était le frère de M. Louis Latzarus, ancien rédacteur en chef de *l'Intransigeant*.

A L'ÉTRANGER. — Mort de Mgr Franz-Rudolf Bornewasser, archevêque-évêque de *Trèves*, doyen de l'épiscopat allemand. Après avoir été élu au siège de Cologne, Mgr Bornewasser fut transféré, en 1922, au siège de Trèves, et reçut, en 1944, le titre personnel d'archevêque.

— Funérailles, à *Rome*, en l'église abbatiale de Saint-Jérôme *in urbe*, de Dom Pierre Thomas, O. S. B., de l'Institut pontifical de musique sacrée, où il occupait les chaires de théorie grégorienne, de paléographie grégorienne et d'histoire du chant grégorien. Il est l'auteur de nombreuses études et monographies d'art musical et de chant sacré dans la ligne de Solesmes.

VENDREDI 21. — Le Conseil général de la Manche vote plusieurs subventions en faveur de l'enseignement libre : 4 250 000 francs en faveur de 12 établissements secondaires libres; 350 000 francs en faveur de trois établissements techniques libres, un million à l'école d'agriculture de l'abbaye de Montebourg et 61 bourses départementales représentant 637 000 francs en faveur des établissements secondaires libres, ainsi que 12 bourses pour un montant de 85 000 francs pour les cours complémentaires privés. Une somme de 400 000 francs a encore été votée en faveur de 9 orphelinats privés.

— Mort, à Paris, de M. Munoz Meany, ministre du Guatemala en France, président de la délégation de son pays à l'O. N. U.

A L'ÉTRANGER. — Tandis que se déroule, en *Tunisie*, la grève générale de protestation, les ministres du bey quittent Paris et gagnent la Régence.

SAMEDI 22. — Dans une conférence de presse tenue au Palais d'Orsay, le général de Gaulle annonce que le R. P. F. saisira l'Assemblée nationale d'un projet tendant à l'organisation d'une Confédération européenne.

— Ouverture, à Paris, à l'hôtel Continental, de la XXV[e] Exposition internationale féline.

— Au Palais d'Orsay, conférence de presse du général de Gaulle.

— Attribution des prix Sully-Olivier-de-Serres. Prix littéraire Eugène-Leroy à M. Armand de Pesquidoux (Jean de Tallemagre), pour : *La vie aux champs ;* prix Olivier-de-Serres des sciences agricoles à M. René Dumont, pour : *Voyage en France d'un agronome*, et à M. Bacquet pour : *Deux siècles d'histoire économique*. Prix Leconteux, d'économie rurale, à M. Bouchet, pour : *La monographie des Engos* (Gironde).

— A l'O. N. U., palais de Chaillot, par 39 voix contre 5 et 11 abstentions, la Commission politique déboute l'U. R. S. S. de sa plainte contre les Etats-Unis.

— Mort à Paris, à l'âge de 70 ans, de M. Pierre Bernus, archiviste paléographe, ancien rédacteur au *Journal des Débats*, correspondant du *Journal de Genève* et du *Méridional*, et collaborateur de *la Revue des Deux-Mondes*.

A L'ÉTRANGER. — Les guerilleros communistes de *Birmanie* coupent les communications entre Rangoun et Mandalay.

— En *Corée*, les Alliés acceptent d'évacuer les îles qu'ils occupent au nord du 38[e] parallèle.

— S. M. Bao Daï, empereur du *Viet-Nam*, reçoit en audience Mgr Vagnozzi, nonce apostolique aux Philippines, et Mgr Dooley, nouvel archevêque de Macra et délégué apostolique en Indochine, sacré à Hanoï le 21 décembre.

— M. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, signe à *Monaco* une nouvelle convention franco-monégasque.

24 févr. — N° 1115. — Nouvelle série : N° 202

Ce numéro contient :

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8[e]. *Le directeur* : R. BERTEAUX.